

Saint-Paul de Vence, le 14 avril 2026

PROCÈS VERBAL

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 10 avril 2026, à 18h30 à l'Auditorium

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de convocation et d'affichage :

03/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VACQUIER Nicolas, VADO Alain, VERIGNON Benoît, ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, DE SPIEGELEIR Nicolas, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Edith, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, MESSINI Aurélie, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés :

Mme GAILLOT Magali donne procuration à Mme DALMASSO Sandrine
M. ARNOULD Lionel donne procuration à M. DE SPIEGELEIR Nicolas

Étaient absents : M. ROUSSEAU Mathieu

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale ; Mme BANJAVCIC Nathalie, Responsable Services Finances

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

009	Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 17/12/2025
------------	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (7 abstentions : uniquement voté par les conseillers en exercice lors du précédent mandat)

010 AR	Préfecture	Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2026
---------------	-------------------	--

006-210601282-20260422-CM20260422_023-DE
Reçu le 23/04/2026
N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

011	Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire
------------	---

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation de ce rapport

012	Finances – Débat d’Orientation Budgétaire
------------	--

M. STACCINI présente le Rapport d’Orientation Budgétaire.

Mme TOLLE : Est-il envisagé une électrification de la flotte notamment de la balayeuse ?

M. le Maire : L'équipe ST village a testé en fin d'année les balayeuses électrique et thermique en fin d'année. C'est la balayeuse thermique qui a été retenue car l'électrique n'était pas assez puissante pour le village.

Mme TOLLE : Est-il prévu l'installation de nouvelles bornes de recharge ?

M. le Maire : Oui une au niveau du Couvent Passe Prest et 2 avec la construction du nouveau parking. Dans le village c'est impossible, il n'y a pas assez de puissance et cela demanderait de trop gros travaux de génie civil.

M. FAURE : Qu'en est-il de l'investissement pour la prévention inondation ?

M. le Maire : Nous travaillons avec la CASA, au niveau des l'écoulement des eaux qui proviennent de la Pénétrante de Vence.

M. FAURE : l'effondrement Chemin du Cercle c'est dans vos projets d'investissement ?

M. le Maire : C'est en cours de réalisation.

M. FAURE : Nous constatons un effectif de 110 ETP et l'année dernière 118 ? Pourquoi cette différence ?

M. STACCINI : C'est le mode de calcul qui est différent.

M. FAURE : Y-a-t-il le budget de fonctionnement prévisionnel de l'espace muséal ?

M. le Maire : Oui mais pas sur cette année.

M. FAURE : Si nous regardons le futur, dans le cadre de la campagne vous avez chiffré le volume d'investissement prévu. Quelles sont les grandes sources de financement de ce projet ?

M. STACCINI : Nous allons mettre en place l'APCP, difficile de dire le montant du financement des partenaires par subvention.

M. VERIGNON : Merci pour cette présentation claire. Est-il prévu la rénovation des Remparts ?

M. le Maire : Cette année pas de travaux directs mais nous avons déjà des devis pour l'entretien de la végétation. 1^{ère} tranche de travaux en 2027 sur une dizaine d'années.

N'ayant nulle autre observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire.

013	Acquisition d'une parcelle agricole
------------	--

M. DE SPIEGELEIR : Quel est le coût total ?

M. le Maire : 85 000 €. Il n'y a pas de coût supplémentaire.

M. DE SPIEGELEIR : Le prix au m² pour une parcelle agricole est trop élevé.

M. le Maire : Oui mais c'est sur Saint-Paul c'est toujours plus cher. Il s'agit de la protection du socle des remparts qui est une politique suivie depuis Marius ISSERT.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: MAJORITÉ (5 abstentions: M. FAURE, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. ARNOULD, Mme EXPOSITO, M. DE SPIEGELEIR)

014	Sécurité – Désignation d'un délégué à la Défense
------------	---

Mme HARTMANN demande à M. RAFFAELLI d'expliquer les fonctions du délégué à la Défense lors du précédent mandat.

M. RAFFAELLI explique les projets et les différentes réunions auxquels il a pu participer.

AR Préfecture.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire, soumet au vote.

Reçu le 09/04/2026
VOTE: UNANIMITÉ

015	RH – Désignation des membres du CST
------------	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

016	Renouvellement de la CCID
------------	----------------------------------

Mme EXPOSITO : Comment s'est faite la désignation ?

M. le MAIRE : Une grosse partie des membres était déjà sur le mandat précédent.

Mme EXPOSITO : Si l'on souhaite se présenter, comment peut-on faire ?

M. le Maire : On ne fait pas d'appel à candidature, nous choisissons les membres.

Mme EXPOSITO : Sur 32 membres, nous sommes surpris de ne pas avoir été consultés.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: MAJORITÉ (5 abstentions : M. FAURE, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. ARNOULD, Mme EXPOSITO, M. DE SPIEGELEIR)

017	Renouvellement de la CIID
------------	----------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

018	Désignation des membres de la CAO
------------	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

À L'UNANIMITÉ sont élus :

Titulaires :

Mme Laurence HARTMANN

M. Alain VADO

M. Lionel ARNOULD

Suppléants : M. Pascal STACCINI

M. Benoît VERIGNON

Mme Véronique EXPOSITO.

019	Désignation délégués SIVOM
------------	-----------------------------------

M. FAURE : Est-ce qu'il y a un appel à candidature ?

M. le Maire : non

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

020	Désignation délégués SICTIAM
------------	-------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

021	CASA – Désignation délégués communautaires CCA
------------	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

022AR Prof. Charte d'amitié avec la commune de Deir El Qamar

006-210601282-20260422-CM20260422_023-DE
N'ayant nulle observation,
Reçu le 23/04/2026

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'établissement et de la signature de la charte d'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 22 avril à 18h30.

La séance est levée à 19h59.



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_023

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2026

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 16/04/2026

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 10/04/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 16/04/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 16/04/2026.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes


006-21000122-20200122-CM20200122_024-DE

Reçu le 23/04/2026

Arrondissement de Grasse

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

S A I N T
P A U L
V E N C E



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_024

Objet : Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire PRÉSENTE au Conseil Municipal le rapport récapitulatif des actes établis depuis le 10 avril 2026 en application de la loi sur la simplification du droit en date du 11 décembre 2007, en vertu des délégations faites au Maire par délibération du 3 juillet 2020, ainsi que des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à PRENDRE ACTE de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

PREND ACTE de la présentation de ce rapport

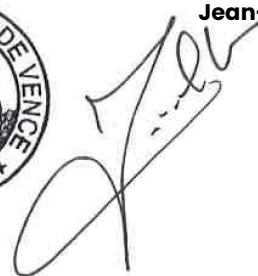
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21060128200010

POSTE COMPTABLE : CFP - SERVICE DE GESTION COMPTABLE CAGNES-SUR-MER

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
----------------------------------	----

A1.2 - Recettes d'investissement	18
----------------------------------	----

A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
-----------------------------------	----

A2.2 - Recettes de fonctionnement	20
-----------------------------------	----

B1 - Dépenses d'investissement	21
--------------------------------	----

B2 - Recettes d'investissement	24
--------------------------------	----

C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	27
---	----

D1 - Dépenses de fonctionnement	29
---------------------------------	----

D2 - Recettes de fonctionnement	35
---------------------------------	----

III - Etats financiers

A - Bilan	38
-----------	----

B - Compte de résultat	42
------------------------	----

C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	45
---	----

D - Balance des comptes	46
-------------------------	----

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	73
--	----

A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
---	----

A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	77
--	----

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	79
--	----

B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	80
---	----

B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	85
---	----

B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	87
--	----

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	88
---	----

B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	90
--	----

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	91
---	----

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	92
--	----

B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	93
---	----

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	94
---	----

B3 - Etat des provisions	96
--------------------------	----

B4 - Etat des charges transférées	98
-----------------------------------	----

B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	99
--	----

B6 - Prêts	101
------------	-----

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	102
--	-----

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	103
---	-----

B7.3 - Etat des emprunts garantis	104
-----------------------------------	-----

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	106
--	-----

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	107
---	-----

B7.6 - Etat des marchés de partenariat	108
--	-----

B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	109
---	-----

B7.8 - Autres engagements donnés	110
----------------------------------	-----

B7.9 - Autres engagements reçus	111
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	112
B9 - Etat du personnel	114
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	118
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	119
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	120

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	121
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	122
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	123
C2.1 - Situation des AP	125
C2.2 - Situation des AE	126

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	127
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	134

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	141
D2 - Gestion des fonds européens	142
D3 - Actions de formation des élus	143
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	144
D5 - Identification des flux croisés	145
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	146
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	147
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	149
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	150
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	151
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	152
E - État des Contrôles du Compte Financier	153

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	154
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_015
Reçu le 23/04/2026**INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**I**
A**Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	3 900

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2 179,34

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 077,87
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	2 670,67
3 Dépenses d'équipement brut / population	684,12
4 Encours de dette / population (2)(3)	674,43
5 DGF / population	11,15

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,87 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	82,14 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	22,20 %
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	17,86 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	25,25 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	1,14

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260421_91N.P6
Reçu le 23/04/2026**1 - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE****I****B1****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 107 018,70	8 948 219,10	17 055 237,80
	Recettes réalisées (1)	B	4 209 813,10	10 485 554,70	14 695 367,80
	Restes à réaliser	C	1 759 310,59	0,00	1 759 310,59
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 045 745,76	11 790 757,06	18 836 502,82
	Dépenses réalisées (1)	E	3 369 492,58	9 735 764,21	13 105 256,79
	Restes à réaliser	F	865 313,16	0,00	865 313,16
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	840 320,52	749 790,49	1 590 111,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 061 272,94	2 842 537,96	1 781 265,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-220 952,42	3 592 328,45	3 371 376,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	893 997,43	0,00	893 997,43
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	673 045,01	3 592 328,45	4 265 373,46

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_015-1
Reçu le 23/04/2026

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-1 061 272,94	0,00	840 320,52	0,00	-220 952,42
Fonctionnement	4 600 285,91	1 757 747,95	749 790,49	0,00	3 592 328,45
TOTAL I	3 539 012,97	1 757 747,95	1 590 111,01	0,00	3 371 376,03
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	3 539 012,97	1 757 747,95	1 590 111,01	0,00	3 371 376,03

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_01
Reçu le 23/04/2026**I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE**I****B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SIVOM Pays de Vence		SFP	28 327,31
SICTIAM		SFP	34 549,67
SDIS 06		SFP	175 300,60
SICTIAM (SDEG)		SFP	8 443,09
Autres organismes de regroupement			
Communes et Etablissements privés (Dérogations scolaires)			25 526,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_01

Reçu le 23/04/2026

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS****B3.2**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPIC	OFFICE DE TOURISME	05/12/2022		SPIC	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_01
 Reçu le 23/04/2026

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 865 313,16
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	37 200,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	87 061,37
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	741 051,79
26-21060128	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 759 310,59
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 965,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 725 345,59
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

I

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	26 962,82
Subventions d'investissement versées	301,02	Neutralisations et régularisations	867,32
Autres immobilisations incorporelles	686,51	Réserves	20 977,73
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	2 842,54
Terrains	1 445,87	Résultat de l'exercice	749,79
Constructions	16 467,68	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	3 489,84
Réseaux et installations de voirie	9 897,15	TOTAL FONDS PROPRES (I)	55 890,04
Réseaux divers	2 274,33	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	713,50	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	2 619,35	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	13 943,07	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 646,28
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	6 563,11	Dettes financières et autres emprunts	0,38
Immobilisations financières (nettes)	237,71	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	2 646,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	55 149,30	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272,02
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	108,05
Créances	315,07	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	380,07
Trésorerie	3 452,89	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 767,96	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	3 026,73
Comptes de régularisation (III)	0,02	Comptes de régularisation (III)	0,51
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	58 917,28	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	58 917,28

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

I

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	57,07	52,43
Participations	1 030,75	910,61
Compensations, autres attributions et autres participations	2,79	1,66
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	5 726,37	5 635,70
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	1 591,66	1 598,11
Produits des cessions d'actifs	1 150,00	1,20
Autres produits de gestion	130,91	353,55
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	69,93	60,88
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	9 759,47	8 614,15
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	1 874,76	1 966,57
Charges de personnel	4 703,38	4 689,92
Indemnités des élus (et membres du CESR)	126,45	127,02
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	72,48	80,59
Impôts et taxes	161,51	154,83
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	482,05	445,51
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	1 013,86	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	136,14	1,20
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	8 570,63	7 465,65

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

I

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	304,74	292,24
Autres charges	96,86	97,40
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	401,61	389,64
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	787,23	758,86
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	5,86	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	43,30	51,24
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-37,44	-51,24
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	749,79	707,62

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-D
Reçu le 23/04/2026**INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N**I**
F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		22,08	2 793 414,00	3,70
TFPNB		20,12	44 361,00	-0,38
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		13,27	772 945,00	-7,81
TOTAL			3 610 720,00	0,95

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026**II – EXECUTION BUDGETAIRE**
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**II**
A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération n° 33 du 31/03/2021 00:00:00 (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	231 365,40	39 255,05	16,97	37 200,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	533 225,10	354 867,72	66,55	87 061,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 977 098,06	2 273 962,27	45,69	741 051,79
	Total des opérations d'équipement (2)	308 600,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 050 288,56	2 668 085,04	44,10	865 313,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	451 375,20	451 372,42	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 500,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		453 875,20	451 372,42	99,45	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 504 163,76	3 119 457,46	47,96	865 313,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	71 200,00	69 934,07	98,22	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	470 382,00	180 101,05	38,29	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		541 582,00	250 035,12	46,17	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		7 045 745,76	3 369 492,58	47,82	865 313,16
001 Solde d'exécution négatif reporté		1 061 272,94			
Total des dépenses de la section d'investissement		8 107 018,70	3 369 492,58		865 313,16

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 108 401,95	291 233,52	26,28	1 725 345,59
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 171 647,95	2 106 423,83	97,00	33 965,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 350 049,90	2 397 657,35	55,12	1 759 310,59
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	2 631 586,80			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	655 000,00	1 632 054,70	249,17	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	470 382,00	180 101,05	38,29	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		3 756 968,80	1 812 155,75	48,23	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		8 107 018,70	4 209 813,10	51,93	1 759 310,59
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		8 107 018,70	4 209 813,10		1 759 310,59

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 030 059,82	1 708 314,26	186 914,88	1 895 229,14	93,36	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 143 390,24	4 915 058,55	17 416,06	4 932 474,61	95,90	0,00
014	Atténuations de produits	637 175,98	632 175,98	0,00	632 175,98	99,22	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	648 744,22	583 966,46	16 564,75	600 531,21	92,57	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 459 370,26	7 839 515,25	220 895,69	8 060 410,94	95,28	0,00
66	Charges financières	43 300,00	27 274,54	16 024,03	43 298,57	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		8 504 170,26	7 866 789,79	236 919,72	8 103 709,51	95,29	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 631 586,80					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	655 000,00	1 632 054,70	0,00	1 632 054,70	249,17	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		3 286 586,80	1 632 054,70	0,00	1 632 054,70	49,66	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		11 790 757,06	9 498 844,49	236 919,72	9 735 764,21	82,57	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		11 790 757,06	9 498 844,49	236 919,72	9 735 764,21		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

II – EXECUTION BUDGETAIRE**II****RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	84 450,50	88 052,63	0,00	88 052,63	104,27	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 538 330,00	1 585 928,82	5 726,45	1 591 655,27	103,47	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	574 250,60	574 250,60	0,00	574 250,60	100,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 604 824,00	5 784 291,80	0,00	5 784 291,80	103,20	0,00
74	Dotations et participations	956 659,00	1 014 917,27	75 685,93	1 090 603,20	114,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	87 905,00	100 821,83	14 812,75	115 634,58	131,54	0,00
Total des recettes de gestion des services		8 846 419,10	9 148 262,95	96 225,13	9 244 488,08	104,50	0,00
76	Produits financiers	17 300,00	0,00	5 855,42	5 855,42	33,85	0,00
77	Produits spécifiques	13 300,00	1 165 277,13	0,00	1 165 277,13	8 761,48	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		8 877 019,10	10 313 540,08	102 080,55	10 415 620,63	117,33	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	71 200,00	69 934,07	0,00	69 934,07	98,22	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		71 200,00	69 934,07	0,00	69 934,07	98,22	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		8 948 219,10	10 383 474,15	102 080,55	10 485 554,70	117,18	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 842 537,96					
Total des recettes de la section de fonctionnement		11 790 757,06	10 383 474,15	102 080,55	10 485 554,70		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	25 347,00	0,00	25 347,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	13 908,05	0,00	13 908,05	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	231 365,40	39 255,05	0,00	39 255,05	192 110,35
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 770,00	0,00	4 770,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	2 280,00	0,00	2 280,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	38 739,08	0,00	38 739,08	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	35 735,38	0,00	35 735,38	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	583,01	0,00	583,01	0,00
21572	Matériel technique scolaire	0,00	991,83	0,00	991,83	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	52 844,74	0,00	52 844,74	0,00
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	0,00	1 125,24	0,00	1 125,24	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	4 715,98	0,00	4 715,98	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	7 780,56	0,00	7 780,56	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	94 814,43	0,00	94 814,43	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	10 764,98	0,00	10 764,98	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	11 714,07	0,00	11 714,07	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	18 463,27	0,00	18 463,27	0,00
2188	Autres	0,00	69 545,15	0,00	69 545,15	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	533 225,10	354 867,72	0,00	354 867,72	178 357,38
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	27 496,80	0,00	27 496,80	0,00
2313	Constructions	0,00	1 332 376,59	0,00	1 332 376,59	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	864 584,65	0,00	864 584,65	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2316	Restauration des biens historiques et culturels	0,00	15 662,35	0,00	15 662,35	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	33 841,88	0,00	33 841,88	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 977 098,06	2 273 962,27	0,00	2 273 962,27	2 703 135,79
total opération n° 202501	Opération d'équipement n° 202501	308 600,00	0,00	0,00	0,00	308 600,00
Total des dépenses d'équipement		6 050 288,56	2 668 085,04	0,00	2 668 085,04	3 382 203,52
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	449 657,22	0,00	449 657,22	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 715,20	0,00	1 715,20	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	451 375,20	451 372,42	0,00	451 372,42	2,78
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses financières		453 875,20	451 372,42	0,00	451 372,42	2 502,78
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 504 163,76	3 119 457,46	0,00	3 119 457,46	3 384 706,30
13911	État et établissements nationaux	0,00	34 763,86	0,00	34 763,86	0,00
13912	Régions	0,00	350,76	0,00	350,76	0,00
13913	Départements	0,00	20 316,00	0,00	20 316,00	0,00
139172	FEDER	0,00	12 709,45	0,00	12 709,45	0,00
13918	Autres	0,00	1 694,00	0,00	1 694,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13938	Autres	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	71 200,00	69 934,07	0,00	69 934,07	1 265,93
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	19 987,54	0,00	19 987,54	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	34 302,00	0,00	34 302,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	3 840,00	0,00	3 840,00	0,00
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	0,00	878,40	0,00	878,40	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	50 325,20	0,00	50 325,20	0,00
2313	Constructions	0,00	55 668,89	0,00	55 668,89	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	4 680,00	0,00	4 680,00	0,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels	0,00	10 419,02	0,00	10 419,02	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	470 382,00	180 101,05	0,00	180 101,05	290 280,95
Total des dépenses d'ordre en investissement		541 582,00	250 035,12	0,00	250 035,12	291 546,88
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		7 045 745,76	3 369 492,58	0,00	3 369 492,58	3 676 253,18
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 061 272,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		8 107 018,70	3 369 492,58	0,00	3 369 492,58	4 737 526,12

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	38 343,42	0,00	38 343,42	0,00
1313	Départements	0,00	9 976,00	0,00	9 976,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	1 836,80	0,00	1 836,80	0,00
1322	Régions	0,00	70 667,42	0,00	70 667,42	0,00
1323	Départements	0,00	84 431,47	0,00	84 431,47	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	36 978,35	0,00	36 978,35	0,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	0,00	49 000,06	0,00	49 000,06	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 108 401,95	291 233,52	0,00	291 233,52	817 168,43
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	279 316,41	0,00	279 316,41	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	69 359,47	0,00	69 359,47	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 757 747,95	0,00	1 757 747,95	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 171 647,95	2 106 423,83	0,00	2 106 423,83	65 224,12
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes réelles d'investissement		3 200 049,90	2 397 657,35	0,00	2 397 657,35	802 392,55
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 631 586,80	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	136 142,28	0,00	136 142,28	0,00
2111	Terrains nus	0,00	1 013 857,72	0,00	1 013 857,72	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	0,00	1 998,00	0,00	1 998,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	35 119,74	0,00	35 119,74	0,00
28041483	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	11 884,95	0,00	11 884,95	0,00
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	824,50	0,00	824,50	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	20 242,00	0,00	20 242,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 302,54	0,00	1 302,54	0,00
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	2 733,25	0,00	2 733,25	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	22 698,00	0,00	22 698,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	24 928,91	0,00	24 928,91	0,00
281352	Bâtiments privés	0,00	2 308,08	0,00	2 308,08	0,00
28141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	0,00	3 300,00	0,00	3 300,00	0,00
28145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	0,00	621,60	0,00	621,60	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	8 989,25	0,00	8 989,25	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	2 631,00	0,00	2 631,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	21 151,00	0,00	21 151,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	3 906,00	0,00	3 906,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	1 312,80	0,00	1 312,80	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	503,86	0,00	503,86	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	8 894,50	0,00	8 894,50	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	24 026,90	0,00	24 026,90	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	49 749,79	0,00	49 749,79	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	837,00	0,00	837,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	9 676,53	0,00	9 676,53	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	572,64	0,00	572,64	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	60 049,72	0,00	60 049,72	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	6 570,24	0,00	6 570,24	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	12 497,06	0,00	12 497,06	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	589,00	0,00	589,00	0,00
28188	Autres	0,00	142 135,84	0,00	142 135,84	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 805 000,00	1 632 054,70	0,00	1 632 054,70	172 945,30
2031	Frais d'études	0,00	146 259,17	0,00	146 259,17	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	33 841,88	0,00	33 841,88	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	470 382,00	180 101,05	0,00	180 101,05	290 280,95
Total des recettes d'ordre en investissement		4 906 968,80	1 812 155,75	0,00	1 812 155,75	3 094 813,05
Total des recettes d'investissement de l'exercice		8 107 018,70	4 209 813,10	0,00	4 209 813,10	3 897 205,60
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		8 107 018,70	4 209 813,10	0,00	4 209 813,10	3 897 205,60

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026**II – EXECUTION BUDGETAIRE****II****OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****C1****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202501(1)
LIBELLE : TRAVAUX REHABILITATION MHL EN ESPACE MUSEAL**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		308 600,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	308 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	308 600,00	0,00		0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	355 764,60	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	355 764,60	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		355 764,60	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	88 159,01	12 258,00	75 901,01	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	64 011,64	0,00	64 011,64	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	193 825,88	28 139,77	165 686,11	0,00
60618	Autres fournitures	0,00	11 187,10	2 567,86	8 619,24	0,00
60622	Carburants	0,00	15 538,94	577,49	14 961,45	0,00
60623	Alimentation	0,00	199 141,72	610,22	198 531,50	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 902,40	0,00	3 902,40	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	36 153,14	2 083,70	34 069,44	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	17 244,96	1 189,84	16 055,12	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	6 294,05	0,00	6 294,05	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	10 261,49	0,00	10 261,49	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	10 627,56	0,00	10 627,56	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	3 146,34	40,54	3 105,80	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	1 336,25	0,00	1 336,25	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	13 278,03	37,94	13 240,09	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	17 254,56	259,62	16 994,94	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	84 165,28	268,32	83 896,96	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	51 470,01	61,90	51 408,11	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	16 168,56	360,00	15 808,56	0,00
61358	Autres	0,00	4 757,52	0,00	4 757,52	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 498,21	0,00	2 498,21	0,00
61521	Terrains	0,00	96 700,80	6 392,40	90 308,40	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	31 874,19	1 693,20	30 180,99	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	10 629,61	804,00	9 825,61	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
615231	Voiries	0,00	93 827,34	4 638,88	89 188,46	0,00
615232	Réseaux	0,00	5 880,83	422,40	5 458,43	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	30 515,08	2 199,00	28 316,08	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	40 398,46	5 670,44	34 728,02	0,00
6156	Maintenance	0,00	158 224,18	29 332,71	128 891,47	0,00
6161	Multirisques	0,00	12 310,26	0,00	12 310,26	0,00
6168	Autres	0,00	107 235,56	1 587,36	105 648,20	0,00
617	Études et recherches	0,00	4 630,32	0,00	4 630,32	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	10 873,06	85,00	10 788,06	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	29 026,00	12 550,00	16 476,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	950,32	0,00	950,32	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	10 717,50	0,00	10 717,50	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	49 725,47	0,00	49 725,47	0,00
6228	Divers	0,00	51 867,07	3 988,84	47 878,23	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	50 913,74	10 506,45	40 407,29	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	137 722,42	6 400,49	131 321,93	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	4 601,37	200,90	4 400,47	0,00
6234	Réceptions	0,00	1 754,98	208,70	1 546,28	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	32 464,40	567,67	31 896,73	0,00
6241	Transports de biens	0,00	3 720,00	0,00	3 720,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	24 823,92	0,00	24 823,92	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	2 947,20	2 947,20	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	4 685,32	23,00	4 662,32	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	9 865,45	679,11	9 186,34	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	13 404,80	779,68	12 625,12	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	6 546,77	0,00	6 546,77	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	3 866,51	702,93	3 163,58	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	131 314,95	9 395,45	121 919,50	0,00
6284	Redevance pour services rendus	0,00	550,00	0,00	550,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	6 073,00	0,00	6 073,00	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	14 396,62	0,00	14 396,62	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	2 030 059,82	2 045 460,15	150 231,01	1 895 229,14	134 830,68
6331	Versement mobilité	0,00	50 084,00	0,00	50 084,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	14 027,96	0,00	14 027,96	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	68 514,19	0,00	68 514,19	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	8 416,41	0,00	8 416,41	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	1 647 086,58	0,00	1 647 086,58	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	38 392,28	0,00	38 392,28	0,00
64113	NBI	0,00	16 104,06	0,00	16 104,06	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	513 810,63	0,00	513 810,63	0,00
64131	Rémunérations	0,00	919 444,07	0,00	919 444,07	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	15 283,52	0,00	15 283,52	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	161 247,87	0,00	161 247,87	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	16 949,25	0,00	16 949,25	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	15 462,74	0,00	15 462,74	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	587 042,93	0,00	587 042,93	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	664 886,84	17 167,06	647 719,78	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	45 299,37	0,00	45 299,37	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	11 218,34	11 218,34	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	3 042,00	0,00	3 042,00	0,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	290,86	0,00	290,86	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	44 280,39	0,00	44 280,39	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	25 304,65	0,00	25 304,65	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	8 235,04	822,72	7 412,32	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	87 258,75	0,00	87 258,75	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 143 390,24	4 961 682,73	29 208,12	4 932 474,61	210 915,63
739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	0,00	125 403,00	0,00	125 403,00	0,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	142 593,00	0,00	142 593,00	0,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	637 175,98	632 175,98	0,00	632 175,98	5 000,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	114 166,99	0,00	114 166,99	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	5 196,69	0,00	5 196,69	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	7 004,88	0,00	7 004,88	0,00
65315	Formation	0,00	250,00	250,00	0,00	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00	81,39	0,00	81,39	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	1 100,71	0,00	1 100,71	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	175 300,60	0,00	175 300,60	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)	0,00	8 443,09	0,00	8 443,09	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	97 296,65	435,16	96 861,49	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00	15 400,24	1 280,16	14 120,08	0,00
65818	Autres	0,00	63 979,22	8 578,67	55 400,55	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
65888	Autres	0,00	5 945,50	4 140,76	1 804,74	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	648 744,22	615 215,96	14 684,75	600 531,21	48 213,01
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 459 370,26	8 254 534,82	194 123,88	8 060 410,94	398 959,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	46 955,76	0,00	46 955,76	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	16 024,03	19 681,22	-3 657,19	0,00
total chapitre 66	Charges financières	43 300,00	62 979,79	19 681,22	43 298,57	1,43
total chapitre 67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		8 504 170,26	8 317 514,61	213 805,10	8 103 709,51	400 460,75
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 631 586,80	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	1 013 857,72	0,00	1 013 857,72	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	136 142,28	0,00	136 142,28	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	482 054,70	0,00	482 054,70	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 805 000,00	1 632 054,70	0,00	1 632 054,70	172 945,30

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 436 586,80	1 632 054,70	0,00	1 632 054,70	2 804 532,10
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		12 940 757,06	9 949 569,31	213 805,10	9 735 764,21	3 204 992,85
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		12 940 757,06	9 949 569,31	213 805,10	9 735 764,21	3 204 992,85

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	43 373,64	0,00	43 373,64	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	0,00	15 647,74	0,00	15 647,74	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	29 031,25	0,00	29 031,25	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	84 450,50	88 052,63	0,00	88 052,63	-3 602,13
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00	0,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00	343 092,00	0,00	343 092,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	93 589,04	678,85	92 910,19	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	343 113,55	0,00	343 113,55	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	13 902,28	0,00	13 902,28	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	67 993,54	0,00	67 993,54	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	314 364,00	0,00	314 364,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	393 113,57	0,00	393 113,57	0,00
70878	par des tiers	0,00	12 528,64	0,00	12 528,64	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	0,00	137,50	0,00	137,50	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 538 330,00	1 592 334,12	678,85	1 591 655,27	-53 325,27
73211	Attribution de compensation	0,00	518 729,00	0,00	518 729,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	55 521,60	0,00	55 521,60	0,00
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	574 250,60	574 250,60	0,00	574 250,60	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	4 406 021,00	0,00	4 406 021,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	72 271,00	0,00	72 271,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00	740 679,00	43,00	740 636,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	201 471,85	288,03	201 183,82	0,00
731721	Taxe de séjour	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	5 604 824,00	5 784 622,83	331,03	5 784 291,80	-179 467,80
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00
744	FCTVA	0,00	13 431,97	0,00	13 431,97	0,00
74718	Autres	0,00	823 195,26	6 653,40	816 541,86	0,00
7473	Départements	0,00	84 104,60	936,00	83 168,60	0,00
74748	Autres communes	0,00	151 834,77	20 800,00	131 034,77	0,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	0,00	1 106,00	0,00	1 106,00	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00	1 683,00	0,00	1 683,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	956 659,00	1 118 992,60	28 389,40	1 090 603,20	-133 944,20
752	Revenus des immeubles	0,00	69 077,91	4 863,00	64 214,91	0,00
75888	Autres	0,00	132 295,82	80 876,15	51 419,67	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	87 905,00	201 373,73	85 739,15	115 634,58	-27 729,58
Total des recettes de gestion des services		8 846 419,10	9 359 626,51	115 138,43	9 244 488,08	-398 068,98
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	5 855,42	0,00	5 855,42	0,00
total chapitre 76	Produits financiers	17 300,00	5 855,42	0,00	5 855,42	11 444,58
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	15 277,13	0,00	15 277,13	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 163 300,00	1 165 277,13	0,00	1 165 277,13	-1 977,13

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		10 027 019,10	10 530 759,06	115 138,43	10 415 620,63	-388 601,53
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	69 934,07	0,00	69 934,07	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 200,00	69 934,07	0,00	69 934,07	1 265,93
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		71 200,00	69 934,07	0,00	69 934,07	1 265,93
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		10 098 219,10	10 600 693,13	115 138,43	10 485 554,70	-387 335,60
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 842 537,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		12 940 757,06	10 600 693,13	115 138,43	10 485 554,70	2 455 202,36

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		360 414,42	59 398,26	301 016,16	313 725,61
Autres immobilisations incorporelles		1 017 699,99	331 185,38	686 514,61	918 792,10
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		1 467 598,36	21 729,16	1 445 869,20	2 456 712,71
Constructions		16 782 156,46	314 475,19	16 467 681,27	16 304 009,68
Réseaux et installations de voirie		9 935 011,62	37 856,73	9 897 154,89	9 870 408,76
Réseaux divers		2 541 481,95	267 154,67	2 274 327,28	2 252 419,87
Installations techniques, agencements et matériel		974 801,86	261 301,98	713 499,88	736 997,14
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		4 284 948,50	1 665 596,26	2 619 352,24	2 639 197,81
Immobilisations corporelles en cours		13 943 067,46	0,00	13 943 067,46	11 751 960,32
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		6 563 105,71	0,00	6 563 105,71	6 563 105,71
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		237 712,25	0,00	237 712,25	237 712,25
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		58 107 998,58	2 958 697,63	55 149 300,95	54 045 041,96
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		119 481,61	0,00	119 481,61	42 769,17
Créances sur les redevables et comptes rattachés		173 651,58	5 216,91	168 434,67	341 780,98
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		27 157,06	0,00	27 157,06	125 025,68
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		320 290,25	5 216,91	315 073,34	509 575,83
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		3 452 891,01	0,00	3 452 891,01	3 388 830,57
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		3 452 891,01	0,00	3 452 891,01	3 388 830,57
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		18,00	0,00	18,00	18,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		61 881 197,84	2 963 914,54	58 917 283,30	57 943 466,36

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		5 207 446,84	5 207 446,84
Fonds globalisés		12 897 841,42	12 549 165,54
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		953 757,96	975 372,61
Rattachées à un actif non amortissable		7 903 774,14	7 660 860,04
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		867 318,79	799 090,14
RÉSERVES		20 977 730,62	19 219 982,67
REPORT A NOUVEAU		2 842 537,96	3 892 667,12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		749 790,49	707 618,79
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		3 489 838,23	3 489 838,23
TOTAL FONDS PROPRES (I)		55 890 036,45	54 502 041,98
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 646 283,44	3 079 916,63
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		381,12	21 777,54
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		2 646 664,56	3 101 694,17
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		272 020,18	254 054,60
Dettes fiscales et sociales		17 167,06	17 239,39
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		22 520,62	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		68 362,31	67 667,20
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		380 070,17	338 961,19
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		3 026 734,73	3 440 655,36
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		512,12	769,02
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		58 917 283,30	57 943 466,36

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Compte de résultat (en euros)

B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		57 068,97	52 431,12	4 637,85
Participations		1 030 745,23	910 611,66	120 133,57
Compensations, autres attributions et autres participations		2 789,00	1 663,00	1 126,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		5 726 366,42	5 635 698,90	90 667,52
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		1 591 655,27	1 598 112,71	-6 457,44
Produits des cessions d'actifs		1 150 000,00	1 200,00	1 148 800,00
Autres produits de gestion		130 911,71	353 553,96	-222 642,25
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		69 934,07	60 876,63	9 057,44
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		9 759 470,67	8 614 147,98	1 145 322,69
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		1 874 759,52	1 966 574,50	-91 814,98
Charges de personnel		4 703 379,42	4 689 923,37	13 456,05
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>3 300 407,36</i>	<i>3 345 232,57</i>	<i>-44 825,21</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>1 402 972,06</i>	<i>1 344 690,80</i>	<i>58 281,26</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		126 449,95	127 017,39	-567,44
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		72 476,08	80 592,04	-8 115,96
Impôts et taxes		161 512,18	154 826,25	6 685,93
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		482 054,70	445 513,98	36 540,72
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		1 013 857,72	0,00	1 013 857,72
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Compte de résultat (en euros)

B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		136 142,28	1 200,00	134 942,28
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		8 570 631,85	7 465 647,53	1 104 984,32
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		304 743,69	292 239,36	12 504,33
<i>Dont ménages</i>		1 000,00	500,00	500,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		70 000,00	76 520,00	-6 520,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		233 743,69	215 219,36	18 524,33
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		96 861,49	97 402,73	-541,24
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		401 605,18	389 642,09	11 963,09
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		787 233,64	758 858,36	28 375,28
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		5 855,42	0,00	5 855,42
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		5 855,42	0,00	5 855,42
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		43 298,57	51 239,57	-7 941,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		43 298,57	51 239,57	-7 941,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-37 443,15	-51 239,57	13 796,42
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		749 790,49	707 618,79	42 171,70

AR Prefecture006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026**III – ÉTATS FINANCIERS****III****Compte de résultat (en euros)****B**

AR Prefecture	III – ÉTATS FINANCIERS	III
006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE Reçu le 23/04/2026	Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	3 523 857,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 523 857,90	0,00	3 523 857,90
10222	F.C.T.V.A.	0,00	7 518 139,26	0,00	0,00	0,00	279 316,41	0,00	7 797 455,67	0,00	7 797 455,67
10226	Taxe d'aménagement	0,00	2 854 686,60	0,00	0,00	0,00	69 359,47	0,00	2 924 046,07	0,00	2 924 046,07
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	2 176 339,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 176 339,68	0,00	2 176 339,68
	Sous Total compte 1022	0,00	12 549 165,54	0,00	0,00	0,00	348 675,88	0,00	12 897 841,42	0,00	12 897 841,42
10251	Dons et legs en capital	0,00	1 683 588,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 683 588,94	0,00	1 683 588,94
	Sous Total compte 1025	0,00	1 683 588,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 683 588,94	0,00	1 683 588,94
	Sous Total compte 102	0,00	17 756 612,38	0,00	0,00	0,00	348 675,88	0,00	18 105 288,26	0,00	18 105 288,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	19 219 982,67	0,00	0,00	0,00	1 757 747,95	0,00	20 977 730,62	0,00	20 977 730,62
	Sous Total compte 106	0,00	19 219 982,67	0,00	0,00	0,00	1 757 747,95	0,00	20 977 730,62	0,00	20 977 730,62
	Sous Total compte 10	0,00	36 976 595,05	0,00	0,00	0,00	2 106 423,83	0,00	39 083 018,88	0,00	39 083 018,88
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	3 892 667,12	1 757 747,95	707 618,79	0,00	0,00	1 757 747,95	4 600 285,91	0,00	2 842 537,96
	Sous Total compte 11	0,00	3 892 667,12	1 757 747,95	707 618,79	0,00	0,00	1 757 747,95	4 600 285,91	0,00	2 842 537,96
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	0,00	707 618,79	707 618,79	0,00	0,00	0,00	707 618,79	707 618,79	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	707 618,79	707 618,79	0,00	0,00	0,00	707 618,79	707 618,79	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	242 219,80	20 765,19	0,00	0,00	38 343,42	20 765,19	280 563,22	0,00	259 798,03
1312	Régions	0,00	1 461,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 461,00	0,00	1 461,00
1313	Départements	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	9 976,00	0,00	49 976,00	0,00	49 976,00
13172	FEDER	0,00	723 685,53	252,88	0,00	0,00	0,00	252,88	723 685,53	0,00	723 432,65
	Sous Total compte 1317	0,00	723 685,53	252,88	0,00	0,00	0,00	252,88	723 685,53	0,00	723 432,65
1318	Autres	0,00	84 575,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 575,72	0,00	84 575,72
	Sous Total compte 131	0,00	1 091 942,05	21 018,07	0,00	0,00	48 319,42	21 018,07	1 140 261,47	0,00	1 119 243,40

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	État et établissements nationaux	0,00	360 299,44	0,00	0,00	0,00	1 836,80	0,00	362 136,24	0,00	362 136,24
1322	Régions	0,00	937 388,60	0,00	0,00	0,00	70 667,42	0,00	1 008 056,02	0,00	1 008 056,02
1323	Départements	0,00	2 741 571,96	0,00	0,00	0,00	84 431,47	0,00	2 826 003,43	0,00	2 826 003,43
13251	GFP de rattachement	0,00	10 875,72	0,00	0,00	0,00	36 978,35	0,00	47 854,07	0,00	47 854,07
13258	Autres groupements	0,00	5 034,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 034,80	0,00	5 034,80
	Sous Total compte 1325	0,00	15 910,52	0,00	0,00	0,00	36 978,35	0,00	52 888,87	0,00	52 888,87
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	53 357,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 357,15	0,00	53 357,15
1328	Autres	0,00	2 129 766,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129 766,66	0,00	2 129 766,66
	Sous Total compte 132	0,00	6 238 294,33	0,00	0,00	0,00	193 914,04	0,00	6 432 208,37	0,00	6 432 208,37
1338	Autres	0,00	4 282,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 282,45	0,00	4 282,45
	Sous Total compte 133	0,00	4 282,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 282,45	0,00	4 282,45
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	412 073,18	0,00	0,00	0,00	49 000,06	0,00	461 073,24	0,00	461 073,24
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	134,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,66	0,00	134,66
	Sous Total compte 1346	0,00	134,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,66	0,00	134,66
1348	Autres	0,00	1 391,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391,88	0,00	1 391,88
	Sous Total compte 134	0,00	413 599,72	0,00	0,00	0,00	49 000,06	0,00	462 599,78	0,00	462 599,78
1384	Communes	0,00	1 008 964,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 964,21	0,00	1 008 964,21
1388	Autres	0,00	1,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,78	0,00	1,78
	Sous Total compte 138	0,00	1 008 965,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 965,99	0,00	1 008 965,99
13911	État et établissements nationaux	54 499,87	0,00	0,00	20 765,19	34 763,86	0,00	89 263,73	20 765,19	68 498,54	0,00
13912	Régions	350,76	0,00	0,00	0,00	350,76	0,00	701,52	0,00	701,52	0,00
13913	Départements	3 381,00	0,00	0,00	0,00	20 316,00	0,00	23 697,00	0,00	23 697,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139172	FEDER	46 941,69	0,00	0,00	252,88	12 709,45	0,00	59 651,14	252,88	59 398,26	0,00
	Sous Total compte 13917	46 941,69	0,00	0,00	252,88	12 709,45	0,00	59 651,14	252,88	59 398,26	0,00
13918	Autres	15 178,57	0,00	0,00	0,00	1 694,00	0,00	16 872,57	0,00	16 872,57	0,00
	Sous Total compte 1391	120 351,89	0,00	0,00	21 018,07	69 834,07	0,00	190 185,96	21 018,07	169 167,89	0,00
13938	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	600,00	0,00	600,00	0,00
	Sous Total compte 1393	500,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	600,00	0,00	600,00	0,00
	Sous Total compte 139	120 851,89	0,00	0,00	21 018,07	69 934,07	0,00	190 785,96	21 018,07	169 767,89	0,00
	Sous Total compte 13	120 851,89	8 757 084,54	21 018,07	21 018,07	69 934,07	291 233,52	211 804,03	9 069 336,13	0,00	8 857 532,10
1641	Emprunts en euros	0,00	3 079 916,63	0,00	0,00	449 657,22	0,00	449 657,22	3 079 916,63	0,00	2 630 259,41
	Sous Total compte 164	0,00	3 079 916,63	0,00	0,00	449 657,22	0,00	449 657,22	3 079 916,63	0,00	2 630 259,41
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 096,32	0,00	0,00	1 715,20	0,00	1 715,20	2 096,32	0,00	381,12
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	0,00	0,00	0,00	16 024,03	0,00	0,00	0,00	16 024,03	0,00	16 024,03
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a	0,00	19 681,22	19 681,22	0,00	0,00	0,00	19 681,22	19 681,22	0,00	0,00
	Sous Total compte 1688	0,00	19 681,22	19 681,22	16 024,03	0,00	0,00	19 681,22	35 705,25	0,00	16 024,03
	Sous Total compte 168	0,00	19 681,22	19 681,22	16 024,03	0,00	0,00	19 681,22	35 705,25	0,00	16 024,03
	Sous Total compte 16	0,00	3 101 694,17	19 681,22	16 024,03	451 372,42	0,00	471 053,64	3 117 718,20	0,00	2 646 664,56
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	1 377 368,91	0,00	0,00	0,00	136 142,28	0,00	1 513 511,19	0,00	1 513 511,19
193	Autres neutralisations et régularisation	578 278,77	0,00	67 913,63	0,00	0,00	0,00	646 192,40	0,00	646 192,40	0,00
	Sous Total compte 19	578 278,77	1 377 368,91	67 913,63	0,00	0,00	136 142,28	646 192,40	1 513 511,19	0,00	867 318,79
	Total classe 1	699 130,66	54 813 028,58	2 573 979,66	744 660,89	521 306,49	2 533 799,63	3 794 416,81	58 091 489,10	815 960,29	55 113 032,58
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	13 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 188,00	0,00	13 188,00	0,00
2031	Frais d'études	755 610,53	0,00	0,00	85 949,63	25 347,00	146 259,17	780 957,53	232 208,80	548 748,73	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2032	Frais de recherche et de développement	19 374,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 374,78	0,00	19 374,78	0,00
	Sous Total compte 203	774 985,31	0,00	0,00	85 949,63	25 347,00	146 259,17	800 332,31	232 208,80	568 123,51	0,00
2041483	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	356 536,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 536,30	0,00	356 536,30	0,00
	Sous Total compte 204148	356 536,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 536,30	0,00	356 536,30	0,00
	Sous Total compte 20414	356 536,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 536,30	0,00	356 536,30	0,00
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	4 131,00	0,00	0,00	252,88	0,00	0,00	4 131,00	252,88	3 878,12	0,00
	Sous Total compte 204158	4 131,00	0,00	0,00	252,88	0,00	0,00	4 131,00	252,88	3 878,12	0,00
	Sous Total compte 20415	4 131,00	0,00	0,00	252,88	0,00	0,00	4 131,00	252,88	3 878,12	0,00
	Sous Total compte 2041	360 667,30	0,00	0,00	252,88	0,00	0,00	360 667,30	252,88	360 414,42	0,00
	Sous Total compte 204	360 667,30	0,00	0,00	252,88	0,00	0,00	360 667,30	252,88	360 414,42	0,00
2051	Concessions et droits similaires	384 368,18	0,00	0,00	0,00	13 908,05	0,00	398 276,23	0,00	398 276,23	0,00
	Sous Total compte 205	384 368,18	0,00	0,00	0,00	13 908,05	0,00	398 276,23	0,00	398 276,23	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	38 112,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 112,25	0,00	38 112,25	0,00
	Sous Total compte 208	38 112,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 112,25	0,00	38 112,25	0,00
	Sous Total compte 20	1 571 321,04	0,00	0,00	86 202,51	39 255,05	146 259,17	1 610 576,09	232 461,68	1 378 114,41	0,00
2111	Terrains nus	1 578 921,14	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013 857,72	1 578 921,14	1 013 857,72	565 063,42	0,00
2112	Terrains de voirie	5 189,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 189,43	0,00	5 189,43	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	336 764,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 764,92	0,00	336 764,92	0,00
2115	Terrains bâtis	415 747,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 747,64	0,00	415 747,64	0,00
2116	Cimetière	33 064,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 064,45	0,00	33 064,45	0,00
	Sous Total compte 211	2 369 687,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013 857,72	2 369 687,58	1 013 857,72	1 355 829,86	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 761,36	0,00	0,00	0,00	4 770,00	0,00	15 531,36	0,00	15 531,36	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2128	Autres agencements et aménagements	93 957,14	0,00	0,00	0,00	2 280,00	0,00	96 237,14	0,00	96 237,14	0,00
	Sous Total compte 212	104 718,50	0,00	0,00	0,00	7 050,00	0,00	111 768,50	0,00	111 768,50	0,00
21311	Bâtiments administratifs	168 026,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 026,22	0,00	168 026,22	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 354 582,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 354 582,03	0,00	4 354 582,03	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 770 384,24	0,00	19 086,50	155 301,77	19 987,54	0,00	3 809 458,28	155 301,77	3 654 156,51	0,00
21316	Équipements du cimetière	41 099,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 099,12	0,00	41 099,12	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 015 949,91	0,00	155 301,77	19 086,50	34 302,00	0,00	3 205 553,68	19 086,50	3 186 467,18	0,00
	Sous Total compte 2131	11 350 041,52	0,00	174 388,27	174 388,27	54 289,54	0,00	11 578 719,33	174 388,27	11 404 331,06	0,00
21321	Immeubles de rapport	521 624,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 624,67	0,00	521 624,67	0,00
	Sous Total compte 2132	521 624,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 624,67	0,00	521 624,67	0,00
21351	Bâtiments publics	536 738,78	0,00	0,00	0,00	42 579,08	0,00	579 317,86	0,00	579 317,86	0,00
21352	Bâtiments privés	77 088,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 088,74	0,00	77 088,74	0,00
	Sous Total compte 2135	613 827,52	0,00	0,00	0,00	42 579,08	0,00	656 406,60	0,00	656 406,60	0,00
2138	Autres constructions	3 844 414,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 844 414,70	0,00	3 844 414,70	0,00
	Sous Total compte 213	16 329 908,41	0,00	174 388,27	174 388,27	96 868,62	0,00	16 601 165,30	174 388,27	16 426 777,03	0,00
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiment	168 461,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 461,28	0,00	168 461,28	0,00
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	66 258,59	0,00	119 781,16	0,00	878,40	0,00	186 918,15	0,00	186 918,15	0,00
	Sous Total compte 214	234 719,87	0,00	119 781,16	0,00	878,40	0,00	355 379,43	0,00	355 379,43	0,00
2151	Réseaux de voirie	8 683 075,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 683 075,03	0,00	8 683 075,03	0,00
2152	Installations de voirie	1 216 201,21	0,00	0,00	0,00	35 735,38	0,00	1 251 936,59	0,00	1 251 936,59	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	149 672,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 672,36	0,00	149 672,36	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 058 369,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 058 369,76	0,00	1 058 369,76	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21533	Réseaux câblés	27 015,49	0,00	0,00	0,00	583,01	0,00	27 598,50	0,00	27 598,50	0,00
21534	Réseaux d'électrification	97 605,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 605,74	0,00	97 605,74	0,00
21538	Autres réseaux	1 157 910,39	0,00	0,00	0,00	50 325,20	0,00	1 208 235,59	0,00	1 208 235,59	0,00
	Sous Total compte 2153	2 490 573,74	0,00	0,00	0,00	50 908,21	0,00	2 541 481,95	0,00	2 541 481,95	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	48 930,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 930,88	0,00	48 930,88	0,00
	Sous Total compte 2156	48 930,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 930,88	0,00	48 930,88	0,00
21572	Matériel technique scolaire	503,86	0,00	0,00	0,00	991,83	0,00	1 495,69	0,00	1 495,69	0,00
215731	Matériel roulant	229 093,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 093,31	0,00	229 093,31	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	138 991,85	0,00	0,00	0,00	52 844,74	0,00	191 836,59	0,00	191 836,59	0,00
	Sous Total compte 21573	368 085,16	0,00	0,00	0,00	52 844,74	0,00	420 929,90	0,00	420 929,90	0,00
215741	Installations, matériel et outillage des	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125,24	0,00	1 125,24	0,00	1 125,24	0,00
	Sous Total compte 21574	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125,24	0,00	1 125,24	0,00	1 125,24	0,00
	Sous Total compte 2157	368 589,02	0,00	0,00	0,00	54 961,81	0,00	423 550,83	0,00	423 550,83	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	497 604,17	0,00	0,00	0,00	4 715,98	0,00	502 320,15	0,00	502 320,15	0,00
	Sous Total compte 215	13 304 974,05	0,00	0,00	0,00	146 321,38	0,00	13 451 295,43	0,00	13 451 295,43	0,00
21621	Biens sous-jacents	758 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 016,00	0,00	758 016,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	24 026,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 026,65	0,00	24 026,65	0,00
	Sous Total compte 2162	782 042,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 042,65	0,00	782 042,65	0,00
	Sous Total compte 216	782 042,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 042,65	0,00	782 042,65	0,00
2181	Installations générales, agencements et	20 022,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 022,36	0,00	20 022,36	0,00
21828	Autres matériels de transport	161 720,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 720,92	0,00	161 720,92	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2182	161 720,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 720,92	0,00	161 720,92	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	61 310,39	0,00	0,00	0,00	7 780,56	0,00	69 090,95	0,00	69 090,95	0,00
21838	Autre matériel informatique	316 089,96	0,00	0,00	0,00	94 814,43	0,00	410 904,39	0,00	410 904,39	0,00
	Sous Total compte 2183	377 400,35	0,00	0,00	0,00	102 594,99	0,00	479 995,34	0,00	479 995,34	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	70 219,15	0,00	0,00	0,00	10 764,98	0,00	80 984,13	0,00	80 984,13	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	237 100,65	0,00	0,00	0,00	11 714,07	0,00	248 814,72	0,00	248 814,72	0,00
	Sous Total compte 2184	307 319,80	0,00	0,00	0,00	22 479,05	0,00	329 798,85	0,00	329 798,85	0,00
2185	Matériel de téléphonie	14 407,85	0,00	0,00	0,00	18 463,27	0,00	32 871,12	0,00	32 871,12	0,00
2188	Autres	2 408 952,11	0,00	0,00	0,00	69 545,15	0,00	2 478 497,26	0,00	2 478 497,26	0,00
	Sous Total compte 218	3 289 823,39	0,00	0,00	0,00	213 082,46	0,00	3 502 905,85	0,00	3 502 905,85	0,00
	Sous Total compte 21	36 415 874,45	0,00	294 169,43	174 388,27	464 200,86	1 013 857,72	37 174 244,74	1 188 245,99	35 985 998,75	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 757,66	0,00	0,00	0,00	27 496,80	0,00	34 254,46	0,00	34 254,46	0,00
2313	Constructions	4 937 356,18	0,00	0,00	0,00	1 388 045,48	0,00	6 325 401,66	0,00	6 325 401,66	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	119 781,16	0,00	0,00	119 781,16	0,00	0,00	119 781,16	119 781,16	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	6 628 159,63	0,00	0,00	0,00	869 264,65	0,00	7 497 424,28	0,00	7 497 424,28	0,00
2316	Restauration des biens historiques et cu	59 905,69	0,00	0,00	0,00	26 081,37	0,00	85 987,06	0,00	85 987,06	0,00
	Sous Total compte 231	11 751 960,32	0,00	0,00	119 781,16	2 310 888,30	0,00	14 062 848,62	119 781,16	13 943 067,46	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	0,00	0,00	0,00	0,00	33 841,88	33 841,88	33 841,88	33 841,88	0,00	0,00
	Sous Total compte 23	11 751 960,32	0,00	0,00	119 781,16	2 344 730,18	33 841,88	14 096 690,50	153 623,04	13 943 067,46	0,00
2423	d'établissements publics de coopération	6 563 105,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 563 105,71	0,00	6 563 105,71	0,00
	Sous Total compte 242	6 563 105,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 563 105,71	0,00	6 563 105,71	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra	0,00	3 489 838,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 489 838,23	0,00	3 489 838,23
	Sous Total compte 249	0,00	3 489 838,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 489 838,23	0,00	3 489 838,23
	Sous Total compte 24	6 563 105,71	3 489 838,23	0,00	0,00	0,00	0,00	6 563 105,71	3 489 838,23	3 073 267,48	0,00
266	Autres formes de participation	609,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	609,80	0,00	609,80	0,00
	Sous Total compte 26	609,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	609,80	0,00	609,80	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	152,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,45	0,00	152,45	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00	1 350,00	0,00
27638	Autres établissements publics	235 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 600,00	0,00	235 600,00	0,00
	Sous Total compte 2763	235 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 600,00	0,00	235 600,00	0,00
	Sous Total compte 276	235 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 600,00	0,00	235 600,00	0,00
	Sous Total compte 27	237 102,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 102,45	0,00	237 102,45	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	0,00	2 476,00	0,00	0,00	0,00	1 998,00	0,00	4 474,00	0,00	4 474,00
28031	Frais d'études	0,00	128 223,91	18 036,00	0,00	0,00	35 119,74	18 036,00	163 343,65	0,00	145 307,65
	Sous Total compte 2803	0,00	128 223,91	18 036,00	0,00	0,00	35 119,74	18 036,00	163 343,65	0,00	145 307,65
28041483	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	0,00	44 326,95	0,00	0,00	0,00	11 884,95	0,00	56 211,90	0,00	56 211,90
	Sous Total compte 2804148	0,00	44 326,95	0,00	0,00	0,00	11 884,95	0,00	56 211,90	0,00	56 211,90
	Sous Total compte 280414	0,00	44 326,95	0,00	0,00	0,00	11 884,95	0,00	56 211,90	0,00	56 211,90
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	2 614,74	252,88	0,00	0,00	824,50	252,88	3 439,24	0,00	3 186,36
	Sous Total compte 2804158	0,00	2 614,74	252,88	0,00	0,00	824,50	252,88	3 439,24	0,00	3 186,36
	Sous Total compte 280415	0,00	2 614,74	252,88	0,00	0,00	824,50	252,88	3 439,24	0,00	3 186,36
	Sous Total compte 28041	0,00	46 941,69	252,88	0,00	0,00	12 709,45	252,88	59 651,14	0,00	59 398,26

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2804	0,00	46 941,69	252,88	0,00	0,00	12 709,45	252,88	59 651,14	0,00	59 398,26
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	161 161,73	0,00	0,00	0,00	20 242,00	0,00	181 403,73	0,00	181 403,73
	Sous Total compte 280	0,00	338 803,33	18 288,88	0,00	0,00	70 069,19	18 288,88	408 872,52	0,00	390 583,64
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	2 098,37	0,00	0,00	0,00	1 302,54	0,00	3 400,91	0,00	3 400,91
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	15 595,00	0,00	0,00	0,00	2 733,25	0,00	18 328,25	0,00	18 328,25
	Sous Total compte 2812	0,00	17 693,37	0,00	0,00	0,00	4 035,79	0,00	21 729,16	0,00	21 729,16
281321	Immeubles de rapport	0,00	23 003,05	0,00	0,00	0,00	22 698,00	0,00	45 701,05	0,00	45 701,05
	Sous Total compte 28132	0,00	23 003,05	0,00	0,00	0,00	22 698,00	0,00	45 701,05	0,00	45 701,05
281351	Bâtiments publics	0,00	94 552,69	0,00	0,00	0,00	24 928,91	0,00	119 481,60	0,00	119 481,60
281352	Bâtiments privés	0,00	14 932,16	0,00	0,00	0,00	2 308,08	0,00	17 240,24	0,00	17 240,24
	Sous Total compte 28135	0,00	109 484,85	0,00	0,00	0,00	27 236,99	0,00	136 721,84	0,00	136 721,84
	Sous Total compte 2813	0,00	132 487,90	0,00	0,00	0,00	49 934,99	0,00	182 422,89	0,00	182 422,89
28141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtimen	0,00	126 067,90	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	129 367,90	0,00	129 367,90
28145	Constructions sur sol d'autrui - Install	0,00	2 062,80	0,00	0,00	0,00	621,60	0,00	2 684,40	0,00	2 684,40
	Sous Total compte 2814	0,00	128 130,70	0,00	0,00	0,00	3 921,60	0,00	132 052,30	0,00	132 052,30
28152	Installations de voirie	0,00	28 867,48	0,00	0,00	0,00	8 989,25	0,00	37 856,73	0,00	37 856,73
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	20 040,36	0,00	0,00	0,00	2 631,00	0,00	22 671,36	0,00	22 671,36
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	190 441,31	0,00	0,00	0,00	21 151,00	0,00	211 592,31	0,00	211 592,31
281534	Réseaux d'électrification	0,00	27 268,00	0,00	0,00	0,00	3 906,00	0,00	31 174,00	0,00	31 174,00
281538	Autres réseaux	0,00	404,20	0,00	0,00	0,00	1 312,80	0,00	1 717,00	0,00	1 717,00
	Sous Total compte 28153	0,00	238 153,87	0,00	0,00	0,00	29 000,80	0,00	267 154,67	0,00	267 154,67
281572	Matériel technique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503,86	0,00	503,86	0,00	503,86

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815731	Matériel roulant	0,00	95 204,52	0,00	0,00	0,00	8 894,50	0,00	104 099,02	0,00	104 099,02
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	31 611,60	0,00	0,00	0,00	24 026,90	0,00	55 638,50	0,00	55 638,50
	Sous Total compte 281573	0,00	126 816,12	0,00	0,00	0,00	32 921,40	0,00	159 737,52	0,00	159 737,52
	Sous Total compte 28157	0,00	126 816,12	0,00	0,00	0,00	33 425,26	0,00	160 241,38	0,00	160 241,38
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	51 310,81	0,00	0,00	0,00	49 749,79	0,00	101 060,60	0,00	101 060,60
	Sous Total compte 2815	0,00	445 148,28	0,00	0,00	0,00	121 165,10	0,00	566 313,38	0,00	566 313,38
28181	Installations générales, agencements et	0,00	5 859,00	0,00	0,00	0,00	837,00	0,00	6 696,00	0,00	6 696,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	32 283,55	0,00	0,00	0,00	9 676,53	0,00	41 960,08	0,00	41 960,08
	Sous Total compte 28182	0,00	32 283,55	0,00	0,00	0,00	9 676,53	0,00	41 960,08	0,00	41 960,08
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	17 749,52	0,00	0,00	0,00	572,64	0,00	18 322,16	0,00	18 322,16
281838	Autre matériel informatique	0,00	157 385,68	0,00	0,00	0,00	60 049,72	0,00	217 435,40	0,00	217 435,40
	Sous Total compte 28183	0,00	175 135,20	0,00	0,00	0,00	60 622,36	0,00	235 757,56	0,00	235 757,56
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	29 758,26	0,00	0,00	0,00	6 570,24	0,00	36 328,50	0,00	36 328,50
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	130 995,24	0,00	0,00	0,00	12 497,06	0,00	143 492,30	0,00	143 492,30
	Sous Total compte 28184	0,00	160 753,50	0,00	0,00	0,00	19 067,30	0,00	179 820,80	0,00	179 820,80
28185	Matériel de téléphonie	0,00	14 407,85	0,00	0,00	0,00	589,00	0,00	14 996,85	0,00	14 996,85
28188	Autres	0,00	1 044 229,13	0,00	0,00	0,00	142 135,84	0,00	1 186 364,97	0,00	1 186 364,97
	Sous Total compte 2818	0,00	1 432 668,23	0,00	0,00	0,00	232 928,03	0,00	1 665 596,26	0,00	1 665 596,26
	Sous Total compte 281	0,00	2 156 128,48	0,00	0,00	0,00	411 985,51	0,00	2 568 113,99	0,00	2 568 113,99
	Sous Total compte 28	0,00	2 494 931,81	18 288,88	0,00	0,00	482 054,70	18 288,88	2 976 986,51	0,00	2 958 697,63
	Total classe 2	56 539 973,77	5 984 770,04	312 458,31	380 371,94	2 848 186,09	1 676 013,47	59 700 618,17	8 041 155,45	58 107 998,58	6 448 535,86
4011	Fournisseurs	0,00	100 949,97	1 899 797,63	1 841 127,70	0,00	0,00	1 899 797,63	1 942 077,67	0,00	42 280,04

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie	0,00	536,17	536,17	0,00	0,00	0,00	536,17	536,17	0,00	0,00
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions	0,00	0,00	128,13	128,13	0,00	0,00	128,13	128,13	0,00	0,00
	Sous Total compte 4017	0,00	536,17	664,30	128,13	0,00	0,00	664,30	664,30	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	1 01 486,14	1 900 461,93	1 841 255,83	0,00	0,00	1 900 461,93	1 942 741,97	0,00	42 280,04
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	2 820 945,84	2 820 945,84	0,00	0,00	2 820 945,84	2 820 945,84	0,00	0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	15 344,26	13 107,93	27 956,94	0,00	0,00	13 107,93	43 301,20	0,00	30 193,27
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	152 860,80	152 860,80	0,00	0,00	152 860,80	152 860,80	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	0,00	15 344,26	165 968,73	180 817,74	0,00	0,00	165 968,73	196 162,00	0,00	30 193,27
	Sous Total compte 404	0,00	15 344,26	2 986 914,57	3 001 763,58	0,00	0,00	2 986 914,57	3 017 107,84	0,00	30 193,27
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	137 224,20	137 224,20	199 546,87	0,00	0,00	137 224,20	336 771,07	0,00	199 546,87
	Sous Total compte 40	0,00	254 054,60	5 024 600,70	5 042 566,28	0,00	0,00	5 024 600,70	5 296 620,88	0,00	272 020,18
411	Redevables	282 969,75	0,00	255 748,02	430 059,35	0,00	0,00	538 717,77	430 059,35	108 658,42	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	42 727,81	0,00	50 382,45	64 903,22	0,00	0,00	93 110,26	64 903,22	28 207,04	0,00
4161	Créances douteuses	21 300,33	0,00	29 691,00	14 205,21	0,00	0,00	50 991,33	14 205,21	36 786,12	0,00
	Sous Total compte 416	21 300,33	0,00	29 691,00	14 205,21	0,00	0,00	50 991,33	14 205,21	36 786,12	0,00
	Sous Total compte 41	346 997,89	0,00	335 821,47	509 167,78	0,00	0,00	682 819,36	509 167,78	173 651,58	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	2 758 755,59	2 758 755,59	0,00	0,00	2 758 755,59	2 758 755,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	2 758 755,59	2 758 755,59	0,00	0,00	2 758 755,59	2 758 755,59	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	2 144 726,29	2 144 726,29	0,00	0,00	2 144 726,29	2 144 726,29	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	72,33	52 117,13	52 044,80	0,00	0,00	52 117,13	52 117,13	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	17 167,06	17 167,06	17 167,06	0,00	0,00	17 167,06	34 334,12	0,00	17 167,06

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 438	0,00	17 167,06	17 167,06	17 167,06	0,00	0,00	17 167,06	34 334,12	0,00	17 167,06
	Sous Total compte 43	0,00	17 239,39	2 214 010,48	2 213 938,15	0,00	0,00	2 214 010,48	2 231 177,54	0,00	17 167,06
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	568,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568,30	0,00	568,30	0,00
	Sous Total compte 441	568,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568,30	0,00	568,30	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	61 858,19	61 858,19	0,00	0,00	61 858,19	61 858,19	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	61 858,19	61 858,19	0,00	0,00	61 858,19	61 858,19	0,00	0,00
44311	Dépenses	0,00	52 849,03	307 352,03	254 503,00	0,00	0,00	307 352,03	307 352,03	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	866,00	0,00	267 996,00	268 862,00	0,00	0,00	268 862,00	268 862,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	866,00	52 849,03	575 348,03	523 365,00	0,00	0,00	576 214,03	576 214,03	0,00	0,00
44321	Dépenses	0,00	0,00	29 155,07	29 155,07	0,00	0,00	29 155,07	29 155,07	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	0,00	0,00	29 155,07	29 155,07	0,00	0,00	29 155,07	29 155,07	0,00	0,00
44331	Dépenses	0,00	0,00	113 830,73	113 830,73	0,00	0,00	113 830,73	113 830,73	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	113 830,73	113 830,73	0,00	0,00	113 830,73	113 830,73	0,00	0,00
44341	Dépenses	0,00	0,00	181 071,80	181 071,80	0,00	0,00	181 071,80	181 071,80	0,00	0,00
44342	Recettes - Amiable	12 614,44	0,00	133 153,42	102 540,48	0,00	0,00	145 767,86	102 540,48	43 227,38	0,00
44346	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	4 706,64	4 706,64	0,00	0,00	4 706,64	4 706,64	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	12 614,44	0,00	318 931,86	288 318,92	0,00	0,00	331 546,30	288 318,92	43 227,38	0,00
44351	Dépenses	0,00	0,00	145 547,37	209 727,35	0,00	0,00	145 547,37	209 727,35	0,00	64 179,98
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	145 547,37	209 727,35	0,00	0,00	145 547,37	209 727,35	0,00	64 179,98
44371	Dépenses	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	73 673,33	73 673,33	0,00	0,00	73 673,33	73 673,33	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	73 673,33	73 673,33	0,00	0,00	73 673,33	73 673,33	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	13 480,44	52 849,03	1 306 486,39	1 288 070,40	0,00	0,00	1 319 966,83	1 340 919,43	0,00	20 952,60
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	16 416,62	16 416,62	0,00	0,00	16 416,62	16 416,62	0,00	0,00
4487	Produits à recevoir	28 720,43	0,00	75 685,93	28 720,43	0,00	0,00	104 406,36	28 720,43	75 685,93	0,00
	Sous Total compte 448	28 720,43	0,00	75 685,93	28 720,43	0,00	0,00	104 406,36	28 720,43	75 685,93	0,00
	Sous Total compte 44	42 769,17	52 849,03	1 460 447,13	1 395 065,64	0,00	0,00	1 503 216,30	1 447 914,67	55 301,63	0,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00
4648	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	103 806,80	126 327,42	0,00	0,00	103 806,80	126 327,42	0,00	22 520,62
	Sous Total compte 464	0,00	0,00	103 806,80	126 327,42	0,00	0,00	103 806,80	126 327,42	0,00	22 520,62
466	Excédents de versement	0,00	0,00	29,95	29,95	0,00	0,00	29,95	29,95	0,00	0,00
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	4 145,75	132 209,98	128 064,80	0,00	0,00	132 209,98	132 210,55	0,00	0,57
	Sous Total compte 4671	0,00	4 145,75	132 209,98	128 064,80	0,00	0,00	132 209,98	132 210,55	0,00	0,57
46721	Débiteurs divers - Amiable	36 972,98	0,00	120 389,79	154 677,97	0,00	0,00	157 362,77	154 677,97	2 684,80	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	6 597,70	0,00	1 032,27	3 696,91	0,00	0,00	7 629,97	3 696,91	3 933,06	0,00
	Sous Total compte 4672	43 570,68	0,00	121 422,06	158 374,88	0,00	0,00	164 992,74	158 374,88	6 617,86	0,00
4678	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	43 570,68	4 145,75	253 682,04	286 489,68	0,00	0,00	297 252,72	290 635,43	6 617,29	0,00
4686	Charges à payer	0,00	10 672,42	10 672,42	4 181,76	0,00	0,00	10 672,42	14 854,18	0,00	4 181,76
4687	Produits à recevoir	81 455,00	0,00	20 539,20	81 455,00	0,00	0,00	101 994,20	81 455,00	20 539,20	0,00
	Sous Total compte 468	81 455,00	10 672,42	31 211,62	85 636,76	0,00	0,00	112 666,62	96 309,18	16 357,44	0,00
	Sous Total compte 46	125 025,68	14 818,17	1 538 730,41	1 648 483,81	0,00	0,00	1 663 756,09	1 663 301,98	454,11	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	1 710 784,74	1 710 784,74	0,00	0,00	1 710 784,74	1 710 784,74	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	9 362,26	9 362,26	0,00	0,00	9 362,26	9 362,26	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	4 411 714,00	4 411 714,00	0,00	0,00	4 411 714,00	4 411 714,00	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	43 637,00	43 637,00	0,00	0,00	43 637,00	43 637,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	769,02	4 274 722,60	4 273 953,58	0,00	0,00	4 274 722,60	4 274 722,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	769,02	8 730 073,60	8 729 304,58	0,00	0,00	8 730 073,60	8 730 073,60	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu	0,00	0,00	603,00	603,00	0,00	0,00	603,00	603,00	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	54,19	66,31	0,00	0,00	54,19	66,31	0,00	12,12
	Sous Total compte 47141	0,00	0,00	657,19	669,31	0,00	0,00	657,19	669,31	0,00	12,12
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	0,00	560,82	1 060,82	0,00	0,00	560,82	1 060,82	0,00	500,00
	Sous Total compte 4714	0,00	0,00	1 218,01	1 730,13	0,00	0,00	1 218,01	1 730,13	0,00	512,12
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra	0,00	0,00	2 483,33	2 483,33	0,00	0,00	2 483,33	2 483,33	0,00	0,00
	Sous Total compte 4717	0,00	0,00	2 483,33	2 483,33	0,00	0,00	2 483,33	2 483,33	0,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	2,93	2,93	0,00	0,00	2,93	2,93	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	769,02	10 453 924,87	10 453 667,97	0,00	0,00	10 453 924,87	10 454 436,99	0,00	512,12
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	496 612,98	496 612,98	0,00	0,00	496 612,98	496 612,98	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	208 442,85	208 442,85	0,00	0,00	208 442,85	208 442,85	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	705 055,83	705 055,83	0,00	0,00	705 055,83	705 055,83	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	12,67	12,67	0,00	0,00	12,67	12,67	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	8 169,79	8 169,79	0,00	0,00	8 169,79	8 169,79	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	713 238,29	713 238,29	0,00	0,00	713 238,29	713 238,29	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4781	Frais de poursuite rattachés	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00	0,00	18,00	0,00
	Sous Total compte 478	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00	0,00	18,00	0,00
	Sous Total compte 47	18,00	769,02	11 167 163,16	11 166 906,26	0,00	0,00	11 167 181,16	11 167 675,28	0,00	494,12
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	5 216,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 216,91	0,00	5 216,91
	Sous Total compte 491	0,00	5 216,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 216,91	0,00	5 216,91
	Sous Total compte 49	0,00	5 216,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 216,91	0,00	5 216,91
	Total classe 4	514 810,74	344 947,12	24 499 528,94	24 734 883,51	0,00	0,00	25 014 339,68	25 079 830,63	320 308,25	385 799,20
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	3 132,54	3 132,54	0,00	0,00	3 132,54	3 132,54	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	560,82	560,82	0,00	0,00	560,82	560,82	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	560,82	560,82	0,00	0,00	560,82	560,82	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	156,60	0,00	9 436,76	9 593,36	0,00	0,00	9 593,36	9 593,36	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	156,60	0,00	13 130,12	13 286,72	0,00	0,00	13 286,72	13 286,72	0,00	0,00
515	Compte au Trésor	3 386 361,46	0,00	11 063 511,43	12 155 483,49	0,00	0,00	14 449 872,89	12 155 483,49	2 294 389,40	0,00
5162	Compte à terme	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00
	Sous Total compte 516	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00
5187	Intérêts courus à recevoir	0,00	0,00	5 855,42	0,00	0,00	0,00	5 855,42	0,00	5 855,42	0,00
	Sous Total compte 518	0,00	0,00	5 855,42	0,00	0,00	0,00	5 855,42	0,00	5 855,42	0,00
	Sous Total compte 51	3 386 518,06	0,00	12 232 496,97	12 168 770,21	0,00	0,00	15 619 015,03	12 168 770,21	3 450 244,82	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 712,51	0,00	10 105,50	9 771,82	0,00	0,00	11 818,01	9 771,82	2 046,19	0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	600,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	800,00	200,00	600,00	0,00
	Sous Total compte 541	2 312,51	0,00	10 305,50	9 971,82	0,00	0,00	12 618,01	9 971,82	2 646,19	0,00
	Sous Total compte 54	2 312,51	0,00	10 305,50	9 971,82	0,00	0,00	12 618,01	9 971,82	2 646,19	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	1 882 089,82	1 882 089,82	0,00	0,00	1 882 089,82	1 882 089,82	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	33 847,02	33 847,02	0,00	0,00	33 847,02	33 847,02	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	1 100,71	1 100,71	0,00	0,00	1 100,71	1 100,71	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	1 100,71	1 100,71	0,00	0,00	1 100,71	1 100,71	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	223,80	223,80	0,00	0,00	223,80	223,80	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	1 917 261,35	1 917 261,35	0,00	0,00	1 917 261,35	1 917 261,35	0,00	0,00
	Total classe 5	3 388 830,57	0,00	14 160 063,82	14 096 003,38	0,00	0,00	17 548 894,39	14 096 003,38	3 452 891,01	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	88 159,01	12 258,00	88 159,01	12 258,00	75 901,01	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	88 159,01	12 258,00	88 159,01	12 258,00	75 901,01	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	64 011,64	0,00	64 011,64	0,00	64 011,64	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	193 825,88	28 139,77	193 825,88	28 139,77	165 686,11	0,00
60618	Autres fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	11 187,10	2 567,86	11 187,10	2 567,86	8 619,24	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	269 024,62	30 707,63	269 024,62	30 707,63	238 316,99	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	15 538,94	577,49	15 538,94	577,49	14 961,45	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	199 141,72	610,22	199 141,72	610,22	198 531,50	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 902,40	0,00	3 902,40	0,00	3 902,40	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	218 583,06	1 187,71	218 583,06	1 187,71	217 395,35	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	36 153,14	2 083,70	36 153,14	2 083,70	34 069,44	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 244,96	1 189,84	17 244,96	1 189,84	16 055,12	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	6 294,05	0,00	6 294,05	0,00	6 294,05	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	10 261,49	0,00	10 261,49	0,00	10 261,49	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	69 953,64	3 273,54	69 953,64	3 273,54	66 680,10	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	10 627,56	0,00	10 627,56	0,00	10 627,56	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 146,34	40,54	3 146,34	40,54	3 105,80	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,25	0,00	1 336,25	0,00	1 336,25	0,00
	Sous Total compte 6066	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,25	0,00	1 336,25	0,00	1 336,25	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	13 278,03	37,94	13 278,03	37,94	13 240,09	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	17 254,56	259,62	17 254,56	259,62	16 994,94	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	603 204,06	35 506,98	603 204,06	35 506,98	567 697,08	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	691 363,07	47 764,98	691 363,07	47 764,98	643 598,09	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	84 165,28	268,32	84 165,28	268,32	83 896,96	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	51 470,01	61,90	51 470,01	61,90	51 408,11	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	16 168,56	360,00	16 168,56	360,00	15 808,56	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	4 757,52	0,00	4 757,52	0,00	4 757,52	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	20 926,08	360,00	20 926,08	360,00	20 566,08	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	72 396,09	421,90	72 396,09	421,90	71 974,19	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	2 498,21	0,00	2 498,21	0,00	2 498,21	0,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	96 700,80	6 392,40	96 700,80	6 392,40	90 308,40	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	31 874,19	1 693,20	31 874,19	1 693,20	30 180,99	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	10 629,61	804,00	10 629,61	804,00	9 825,61	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	42 503,80	2 497,20	42 503,80	2 497,20	40 006,60	0,00
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	93 827,34	4 638,88	93 827,34	4 638,88	89 188,46	0,00
615232	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 880,83	422,40	5 880,83	422,40	5 458,43	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	99 708,17	5 061,28	99 708,17	5 061,28	94 646,89	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	238 912,77	13 950,88	238 912,77	13 950,88	224 961,89	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	30 515,08	2 199,00	30 515,08	2 199,00	28 316,08	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	40 398,46	5 670,44	40 398,46	5 670,44	34 728,02	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	70 913,54	7 869,44	70 913,54	7 869,44	63 044,10	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	158 224,18	29 332,71	158 224,18	29 332,71	128 891,47	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	468 050,49	51 153,03	468 050,49	51 153,03	416 897,46	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	12 310,26	0,00	12 310,26	0,00	12 310,26	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	107 235,56	1 587,36	107 235,56	1 587,36	105 648,20	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	119 545,82	1 587,36	119 545,82	1 587,36	117 958,46	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	4 630,32	0,00	4 630,32	0,00	4 630,32	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	10 873,06	85,00	10 873,06	85,00	10 788,06	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	29 026,00	12 550,00	29 026,00	12 550,00	16 476,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	950,32	0,00	950,32	0,00	950,32	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	40 849,38	12 635,00	40 849,38	12 635,00	28 214,38	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	792 135,59	66 065,61	792 135,59	66 065,61	726 069,98	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	10 717,50	0,00	10 717,50	0,00	10 717,50	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	49 725,47	0,00	49 725,47	0,00	49 725,47	0,00
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	60 442,97	0,00	60 442,97	0,00	60 442,97	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	51 867,07	3 988,84	51 867,07	3 988,84	47 878,23	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	112 310,04	3 988,84	112 310,04	3 988,84	108 321,20	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	50 913,74	10 506,45	50 913,74	10 506,45	40 407,29	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	137 722,42	6 400,49	137 722,42	6 400,49	131 321,93	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 601,37	200,90	4 601,37	200,90	4 400,47	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754,98	208,70	1 754,98	208,70	1 546,28	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	32 464,40	567,67	32 464,40	567,67	31 896,73	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	227 456,91	17 884,21	227 456,91	17 884,21	209 572,70	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	3 720,00	0,00	3 720,00	0,00	3 720,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la	0,00	0,00	0,00	0,00	24 823,92	0,00	24 823,92	0,00	24 823,92	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 947,20	2 947,20	2 947,20	2 947,20	0,00	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	31 491,12	2 947,20	31 491,12	2 947,20	28 543,92	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 685,32	23,00	4 685,32	23,00	4 662,32	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	4 685,32	23,00	4 685,32	23,00	4 662,32	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	9 865,45	679,11	9 865,45	679,11	9 186,34	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	13 404,80	779,68	13 404,80	779,68	12 625,12	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	23 270,25	1 458,79	23 270,25	1 458,79	21 811,46	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 546,77	0,00	6 546,77	0,00	6 546,77	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 866,51	702,93	3 866,51	702,93	3 163,58	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	131 314,95	9 395,45	131 314,95	9 395,45	121 919,50	0,00
6284	Redevance pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	550,00	0,00	550,00	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	135 731,46	10 098,38	135 731,46	10 098,38	125 633,08	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	541 491,87	36 400,42	541 491,87	36 400,42	505 091,45	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	50 084,00	0,00	50 084,00	0,00	50 084,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	14 027,96	0,00	14 027,96	0,00	14 027,96	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	68 514,19	0,00	68 514,19	0,00	68 514,19	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6338	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	8 416,41	0,00	8 416,41	0,00	8 416,41	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	141 042,56	0,00	141 042,56	0,00	141 042,56	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	6 073,00	0,00	6 073,00	0,00	6 073,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	6 073,00	0,00	6 073,00	0,00	6 073,00	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	6 073,00	0,00	6 073,00	0,00	6 073,00	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	14 396,62	0,00	14 396,62	0,00	14 396,62	0,00
	Sous Total compte 637	0,00	0,00	0,00	0,00	14 396,62	0,00	14 396,62	0,00	14 396,62	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	161 512,18	0,00	161 512,18	0,00	161 512,18	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 647 086,58	0,00	1 647 086,58	0,00	1 647 086,58	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	38 392,28	0,00	38 392,28	0,00	38 392,28	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	16 104,06	0,00	16 104,06	0,00	16 104,06	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	513 810,63	0,00	513 810,63	0,00	513 810,63	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	2 215 393,55	0,00	2 215 393,55	0,00	2 215 393,55	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	919 444,07	0,00	919 444,07	0,00	919 444,07	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	15 283,52	0,00	15 283,52	0,00	15 283,52	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	161 247,87	0,00	161 247,87	0,00	161 247,87	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	1 095 975,46	0,00	1 095 975,46	0,00	1 095 975,46	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	16 949,25	0,00	16 949,25	0,00	16 949,25	0,00
	Sous Total compte 6416	0,00	0,00	0,00	0,00	16 949,25	0,00	16 949,25	0,00	16 949,25	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	15 462,74	0,00	15 462,74	0,00	15 462,74	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 373,64	0,00	43 373,64	0,00	43 373,64
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	3 343 781,00	43 373,64	3 343 781,00	43 373,64	3 300 407,36	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	587 042,93	0,00	587 042,93	0,00	587 042,93	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	664 886,84	17 167,06	664 886,84	17 167,06	647 719,78	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	45 299,37	0,00	45 299,37	0,00	45 299,37	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	11 218,34	11 218,34	11 218,34	11 218,34	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	3 042,00	0,00	3 042,00	0,00	3 042,00	0,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	290,86	0,00	290,86	0,00	290,86	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	44 280,39	0,00	44 280,39	0,00	44 280,39	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 647,74	0,00	15 647,74	0,00	15 647,74
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356 060,73	44 033,14	1 356 060,73	44 033,14	1 312 027,59	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	25 304,65	0,00	25 304,65	0,00	25 304,65	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	8 235,04	822,72	8 235,04	822,72	7 412,32	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	87 258,75	0,00	87 258,75	0,00	87 258,75	0,00
6479	Remboursements sur autres charges social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 031,25	0,00	29 031,25	0,00	29 031,25
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	120 798,44	29 853,97	120 798,44	29 853,97	90 944,47	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	4 820 640,17	117 260,75	4 820 640,17	117 260,75	4 703 379,42	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	Sous Total compte 6513	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	114 166,99	0,00	114 166,99	0,00	114 166,99	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	5 196,69	0,00	5 196,69	0,00	5 196,69	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	7 004,88	0,00	7 004,88	0,00	7 004,88	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00	250,00	0,00	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l	0,00	0,00	0,00	0,00	81,39	0,00	81,39	0,00	81,39	0,00
	Sous Total compte 65317	0,00	0,00	0,00	0,00	81,39	0,00	81,39	0,00	81,39	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	126 699,95	250,00	126 699,95	250,00	126 449,95	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	126 699,95	250,00	126 699,95	250,00	126 449,95	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,71	0,00	1 100,71	0,00	1 100,71	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,71	0,00	1 100,71	0,00	1 100,71	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	175 300,60	0,00	175 300,60	0,00	175 300,60	0,00
65561	Contributions au fonds de compensation d	0,00	0,00	0,00	0,00	8 443,09	0,00	8 443,09	0,00	8 443,09	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	8 443,09	0,00	8 443,09	0,00	8 443,09	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	97 296,65	435,16	97 296,65	435,16	96 861,49	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	281 040,34	435,16	281 040,34	435,16	280 605,18	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Sous Total compte 65736	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,24	1 280,16	15 400,24	1 280,16	14 120,08	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	63 979,22	8 578,67	63 979,22	8 578,67	55 400,55	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	79 379,46	9 858,83	79 379,46	9 858,83	69 520,63	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	5 945,50	4 140,76	5 945,50	4 140,76	1 804,74	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	5 995,50	4 140,76	5 995,50	4 140,76	1 854,74	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	85 374,96	13 999,59	85 374,96	13 999,59	71 375,37	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	615 215,96	14 684,75	615 215,96	14 684,75	600 531,21	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	46 955,76	0,00	46 955,76	0,00	46 955,76	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	16 024,03	19 681,22	16 024,03	19 681,22	0,00	3 657,19
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	62 979,79	19 681,22	62 979,79	19 681,22	43 298,57	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	62 979,79	19 681,22	62 979,79	19 681,22	43 298,57	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	62 979,79	19 681,22	62 979,79	19 681,22	43 298,57	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations c	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013 857,72	0,00	1 013 857,72	0,00	1 013 857,72	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	136 142,28	0,00	136 142,28	0,00	136 142,28	0,00
	Sous Total compte 676	0,00	0,00	0,00	0,00	136 142,28	0,00	136 142,28	0,00	136 142,28	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	482 054,70	0,00	482 054,70	0,00	482 054,70	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	482 054,70	0,00	482 054,70	0,00	482 054,70	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	482 054,70	0,00	482 054,70	0,00	482 054,70	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	9 317 393,33	301 857,73	9 317 393,33	301 857,73	9 107 245,42	91 709,82
70311	Concession dans les cimetières (produit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
70321	Droits de stationnement et de location s	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 092,00	0,00	343 092,00	0,00	343 092,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	678,85	93 589,04	678,85	93 589,04	0,00	92 910,19

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7032	0,00	0,00	0,00	0,00	678,85	436 681,04	678,85	436 681,04	0,00	436 002,19
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 113,55	0,00	343 113,55	0,00	343 113,55
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 902,28	0,00	13 902,28	0,00	13 902,28
	Sous Total compte 7038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 015,83	0,00	357 015,83	0,00	357 015,83
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	678,85	804 196,87	678,85	804 196,87	0,00	803 518,02
7062	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 993,54	0,00	67 993,54	0,00	67 993,54
7066	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 364,00	0,00	314 364,00	0,00	314 364,00
7067	Redevances et droits des services périsc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 113,57	0,00	393 113,57	0,00	393 113,57
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775 471,11	0,00	775 471,11	0,00	775 471,11
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 528,64	0,00	12 528,64	0,00	12 528,64
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 528,64	0,00	12 528,64	0,00	12 528,64
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,50	0,00	137,50	0,00	137,50
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 666,14	0,00	12 666,14	0,00	12 666,14
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	678,85	1 592 334,12	678,85	1 592 334,12	0,00	1 591 655,27
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 406 021,00	0,00	4 406 021,00	0,00	4 406 021,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 271,00	0,00	72 271,00	0,00	72 271,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 478 292,00	0,00	4 478 292,00	0,00	4 478 292,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits	0,00	0,00	0,00	0,00	43,00	740 679,00	43,00	740 679,00	0,00	740 636,00
	Sous Total compte 7312	0,00	0,00	0,00	0,00	43,00	740 679,00	43,00	740 679,00	0,00	740 636,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	288,03	201 471,85	288,03	201 471,85	0,00	201 183,82
	Sous Total compte 7314	0,00	0,00	0,00	0,00	288,03	201 471,85	288,03	201 471,85	0,00	201 183,82
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 73172	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98
	Sous Total compte 7317	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	331,03	5 784 622,83	331,03	5 784 622,83	0,00	5 784 291,80
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 729,00	0,00	518 729,00	0,00	518 729,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 521,60	0,00	55 521,60	0,00	55 521,60
	Sous Total compte 7321	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 250,60	0,00	574 250,60	0,00	574 250,60
	Sous Total compte 732	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 250,60	0,00	574 250,60	0,00	574 250,60
739218	Autres prélèvements pour reversements de	0,00	0,00	0,00	0,00	125 403,00	0,00	125 403,00	0,00	125 403,00	0,00
	Sous Total compte 73921	0,00	0,00	0,00	0,00	125 403,00	0,00	125 403,00	0,00	125 403,00	0,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	142 593,00	0,00	142 593,00	0,00	142 593,00	0,00
	Sous Total compte 739222	0,00	0,00	0,00	0,00	142 593,00	0,00	142 593,00	0,00	142 593,00	0,00
	Sous Total compte 73922	0,00	0,00	0,00	0,00	142 593,00	0,00	142 593,00	0,00	142 593,00	0,00
	Sous Total compte 7392	0,00	0,00	0,00	0,00	267 996,00	0,00	267 996,00	0,00	267 996,00	0,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98	0,00	364 179,98	0,00
	Sous Total compte 739	0,00	0,00	0,00	0,00	632 175,98	0,00	632 175,98	0,00	632 175,98	0,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	632 507,01	6 358 873,43	632 507,01	6 358 873,43	0,00	5 726 366,42
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00
	Sous Total compte 74112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00
	Sous Total compte 7411	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00
	Sous Total compte 741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00	0,00	43 474,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00	163,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 431,97	0,00	13 431,97	0,00	13 431,97

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	6 653,40	823 195,26	6 653,40	823 195,26	0,00	816 541,86
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	6 653,40	823 195,26	6 653,40	823 195,26	0,00	816 541,86
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	936,00	84 104,60	936,00	84 104,60	0,00	83 168,60
74748	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00	151 834,77	20 800,00	151 834,77	0,00	131 034,77
	Sous Total compte 7474	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00	151 834,77	20 800,00	151 834,77	0,00	131 034,77
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	28 389,40	1 059 134,63	28 389,40	1 059 134,63	0,00	1 030 745,23
7482	Compensation pour perte de taxe addition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106,00	0,00	1 106,00	0,00	1 106,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 683,00	0,00	1 683,00	0,00	1 683,00
	Sous Total compte 7483	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 683,00	0,00	1 683,00	0,00	1 683,00
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 789,00	0,00	2 789,00	0,00	2 789,00
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	28 389,40	1 118 992,60	28 389,40	1 118 992,60	0,00	1 090 603,20
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 863,00	69 077,91	4 863,00	69 077,91	0,00	64 214,91
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	80 876,15	132 295,82	80 876,15	132 295,82	0,00	51 419,67
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	80 876,15	132 295,82	80 876,15	132 295,82	0,00	51 419,67
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	80 876,15	132 295,82	80 876,15	132 295,82	0,00	51 419,67
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	85 739,15	201 373,73	85 739,15	201 373,73	0,00	115 634,58
764	Revenus des valeurs mobilières de placem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 855,42	0,00	5 855,42	0,00	5 855,42
	Sous Total compte 76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 855,42	0,00	5 855,42	0,00	5 855,42
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 277,13	0,00	15 277,13	0,00	15 277,13
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 934,07	0,00	69 934,07	0,00	69 934,07

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235 211,20	0,00	1 235 211,20	0,00	1 235 211,20
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	747 314,41	10 512 640,50	747 314,41	10 512 640,50	632 175,98	10 397 502,07
	Total général	61 142 745,74	61 142 745,74	41 546 030,73	39 955 919,72	13 434 200,32	15 024 311,33	116 122 976,79	116 122 976,79	72 436 579,53	72 436 579,53

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		398 799,41	118 539,08	0,00	77 325,05	128 870,97	971 429,01	97 311,79	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	392 799,41	1 715,20	0,00	0,00	0,00	4 957,15	24 452,58	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 879,44	0,00	7 308,00	0,00	6 072,00	332,53	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	110 944,44	0,00	16 765,72	43 619,85	34 068,50	39 297,18	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	53 251,33	85 251,12	926 331,36	33 229,50	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 106 423,83	0,00	0,00	0,00	12 714,85	66 860,44	40 180,22	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 106 423,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 714,85	66 860,44	40 180,22	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		541 222,05	0,00	30 397,14	755 562,96		3 119 457,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 882,94	0,00	24 565,14	0,00		451 372,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	388,08	0,00	0,00	19 275,00		39 255,05
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	30 214,43	0,00	0,00	73 957,60		354 867,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	507 736,60	0,00	5 832,00	662 330,36		2 273 962,27
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		95 993,92	0,00	0,00	75 484,09		2 397 657,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 106 423,83
13	Subventions d'investissement	95 993,92	0,00	0,00	75 484,09		291 233,52
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		428 009,01	1 696 180,98	0,00	794 869,98	1 341 118,46	829 333,18	1 285 029,74	0,00
011	Charges à caractère général	118 227,65	467 304,85	0,00	157 575,18	416 429,05	151 651,31	155 311,10	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-474,34	999 248,30	0,00	456 162,20	892 462,85	626 972,83	1 075 697,42	0,00
014	Atténuations de produits	267 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 586,98	229 627,83	0,00	181 132,60	32 226,56	50 640,71	51 262,90	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	32 672,72	0,00	0,00	0,00	0,00	68,33	2 758,32	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 367 249,73	139 932,76	0,00	17 820,98	413 322,32	356 857,12	1 072 261,67	0,00
013	Atténuations de charges	732,78	44 803,39	0,00	2 968,38	24 551,31	2 146,17	1 499,72	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	126 111,34	24 921,04	0,00	13 902,28	273 047,23	173 776,34	314 364,00	0,00
73	Impôts et taxes	574 250,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 420 111,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	107 875,14	8 628,37	0,00	0,00	36 808,01	180 893,73	756 397,95	0,00
75	Autres produits de gestion courante	-17 687,37	46 302,83	0,00	950,32	78 915,77	40,88	0,00	0,00
76	Produits financiers	5 855,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 150 000,00	15 277,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	977 911,55	395 728,02	291 946,02	63 582,57		8 103 709,51
011	Charges à caractère général	0,00	317 455,60	14 017,69	34 024,14	63 232,57		1 895 229,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	651 000,55	0,00	231 404,80	0,00		4 932 474,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	364 179,98	0,00	0,00		632 175,98
65	Autres charges de gestion courante	0,00	9 357,26	17 530,35	18 816,02	350,00		600 531,21
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	98,14	0,00	7 701,06	0,00		43 298,57
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	325 764,13	377 860,62	1 437,75	343 113,55		10 415 620,63
013	Atténuations de charges	0,00	10 591,98	0,00	758,90	0,00		88 052,63
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	308 060,00	13 680,64	678,85	343 113,55		1 591 655,27
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		574 250,60
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	364 179,98	0,00	0,00		5 784 291,80
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 090 603,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 112,15	0,00	0,00	0,00		115 634,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 855,42
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 165 277,13
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 107 018,70	4 430 765,52	865 313,16	2 810 940,02
RECETTES	8 107 018,70	4 209 813,10	1 759 310,59	2 137 895,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 790 757,06	9 735 764,21	0,00	2 054 992,85
RECETTES	11 790 757,06	13 328 092,66	0,00	-1 537 335,60

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 107 018,70	4 430 765,52	865 313,16	2 810 940,02
RECETTES	8 107 018,70	4 209 813,10	1 759 310,59	2 137 895,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 790 757,06	9 735 764,21	0,00	2 054 992,85
RECETTES	11 790 757,06	13 328 092,66	0,00	-1 537 335,60

(1) Y compris les rattachements.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 107 018,70	4 430 765,52	865 313,16	2 810 940,02
RECETTES	8 107 018,70	4 209 813,10	1 759 310,59	2 137 895,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 790 757,06	9 735 764,21	0,00	2 054 992,85
RECETTES	11 790 757,06	13 328 092,66	0,00	-1 537 335,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	19 897 775,76	14 166 529,73	865 313,16	4 865 932,87
TOTAL GENERAL DES RECETTES	19 897 775,76	17 537 905,76	1 759 310,59	600 559,41

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 014 877,40									
1641 Emprunts en euros (total)					5 014 877,40									
000602821953	CRCAM PCA	14/01/2021		27/04/2021	1 021 912,03	F		1,100	1,383		T	X Echéance constante		A-1
00600393251	CRCAM PCA	01/01/2020		30/04/2020	482 875,47	F		2,510	2,745		A	X Echéance constante		A-1
00601294427	CRCAM PCA	01/01/2017		16/01/2017	143 907,02	F		1,710	2,055		S	X Echéance constante		A-1
00601294455	CRCAM PCA	01/01/2017		08/01/2017	27 860,16	F		1,790	2,020		T	X Echéance constante		A-1
00602820200	CRCAM PCA	14/01/2021		15/02/2021	2 239 718,12	F		1,100	1,086		M	X Echéance constante		A-1
10278 00851	CAISSE	01/01/2017		31/01/2017	92 476,37	F		4,800	5,014		T	X Echéance constante		A-1
000200285 03	REGIONALE CM MEDITERRAN													
10278 00851	CAISSE	01/01/2017		31/03/2017	65 196,82	F		2,000	2,020		T	X Echéance constante		A-1
000200285 04	REGIONALE CM MEDITERRAN													
1235583	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/11/2012		01/01/2014	900 000,00	F		3,950	3,951		A	X Echéance constante	O	A-1
A1017228	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/01/2017	40 931,41	F		2,200	2,315		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 014 877,40									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 630 259,41					449 657,21	46 955,76	0,00	16 024,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 630 259,41					449 657,21	46 955,76	0,00	16 024,03
000602821953		0,00	A-1	658 956,44	6,08	F		1,383	101 297,74	7 945,90	0,00	1 288,63
00600393251		0,00	A-1	282 249,98	9,33	F		2,745	24 565,14	7 701,06	0,00	4 742,66
00601294427		0,00	A-1	8 168,29	0,08	F		2,055	16 129,50	346,84	0,00	64,02
00601294455		0,00	A-1	3 677,02	1,08	F		2,020	2 882,94	98,14	0,00	15,17
00602820200		0,00	A-1	1 407 017,26	6,08	F		1,086	222 416,78	16 804,66	0,00	687,88
10278 00851 000200285 03		0,00	A-1	46 127,23	6,08	F		5,014	6 185,81	2 400,79	0,00	375,17
10278 00851 000200285 04		0,00	A-1	0,00	0,00	F		2,020	2 137,26	10,69	0,00	0,00
1235583		0,00	A-1	224 063,19	2,08	F		3,951	69 084,89	11 579,35	0,00	8 850,50
A1017228		0,00	A-1	0,00	0,00	F		2,315	4 957,15	68,33	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

Nature		Couverture		Emprunts et dettes au 31/12/N								
				Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (11)	Montant couvert										
1678 Autres emprunts et dettes (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général			0,00		2 630 259,41				449 657,21	46 955,76	0,00	16 024,03

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.
006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 630 259,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Recu le 23/04/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 27/04/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		20-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5	20/12/2023
L	2031 Frais d'études	5	20/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	20/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	20/12/2023
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	20/12/2023
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	15	20/12/2023
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	20/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	20/12/2023
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	20/12/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	20/12/2023
L	21321 Constructions immeubles de rapport	20	20/12/2023
L	21328 Autres bâtiments privés	20	20/12/2023
L	2135A Installations générales, agencements... Bâtiments privés	10	20/12/2023
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	50	20/12/2023
L	21532 Réseaux d'assainissement	50	20/12/2023
L	21533A Réseaux câblés	20	20/12/2023
L	21534A Réseaux d'électrification	20	20/12/2023
L	21538A Autres réseaux	20	20/12/2023
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	8	20/12/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	8	20/12/2023
L	2157 Matériel et outillage de voirie	10	20/12/2023
L	215731A Matériel roulant - Voirie	8	20/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	20/12/2023
L	21612 Biens historiques et culturels immobiliers: Dép. ultér.	40	20/12/2023
L	21622 Biens historiques et culturels mobiliers: Dép. ultér. i	15	20/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	20/12/2023
L	21828A Autres matériels de transport	7	20/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	20/12/2023
L	21831 Matériel informatique scolaire	5	20/12/2023
L	21838 Autre matériel informatique	5	20/12/2023
L	21841A Matériel de bureau et mobilier scolaire	5	20/12/2023

AR Prefecture

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	21848A Autre matériel de bureau et mobilier	5	20/12/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	3	20/12/2023
L	2188 Autres immo (Gros électroménagers...)	5	20/12/2023
L	2188 Autres immo (Matériels classiques...)	10	20/12/2023
L	2188 Autres immo (Petit électroménager)	1	20/12/2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		5 216,91	0,00	0,00	5 216,91
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		5 216,91	0,00	0,00	5 216,91
Créances douteuses	01/01/2021	5 216,91	0,00	0,00	5 216,91
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		5 216,91	0,00	0,00	5 216,91
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026 Nature de la provision

	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		5 216,91	0,00	0,00	5 216,91

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 458001		Intitulé de l'opération : CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE				Date de la délibération : 07/06/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	45 481,16	0,00	0,00	0,00	0,00	45 481,16	
4581001 (2)	45 481,16	0,00	0,00	0,00	0,00	45 481,16	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	45 481,16	0,00	0,00	0,00	0,00	45 481,16	
RECETTES (b)	45 481,16	0,00	0,00	0,00	0,00	45 481,16	
4582001 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	45 481,16	0,00	0,00	0,00	0,00	45 481,16	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	45 481,16	0,00	0,00	0,00	0,00	45 481,16	

N° opération : 458002		Intitulé de l'opération : AVENANT N°1_CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE				Date de la délibération : 20/12/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	6 419,16	0,00	0,00	0,00	0,00	6 419,16	
4581002 (2)	6 419,16	0,00	0,00	0,00	0,00	6 419,16	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	6 419,16	0,00	0,00	0,00	0,00	6 419,16	
RECETTES (b)	6 419,16	0,00	0,00	0,00	0,00	6 419,16	
4582002 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	6 419,16	0,00	0,00	0,00	0,00	6 419,16	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

AR Prefecture

N° opération : 458093 Intitulé de l'opération : AVENANT N°1_CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE Date de la délibération : 20/12/2023

006 210001282 20260422-CM20260422 028 DE
Reçu le 23/04/2026

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	6 419,16	0,00	0,00	0,00	0,00	6 419,16

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	343 148,06	159 886,35	25 803,01
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					343 148,06	159 886,35										7 138,37	18 664,64	
CDC HABITAT SOCIAL	2009	X Durée ajustable	CPLS COMP PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 280,00	27 731,35	14,00	A	C	1,850	C	3,600	-		1 045,21	1 302,26		
CDC HABITAT SOCIAL	2022	X Durée ajustable	PLS LOCATIF SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	85 482,35	70 864,02	14,00	A	C	3,000	C	4,000	-		2 981,67	3 677,72		
COTE D'AZUR HABITAT	2016	X Durée ajustable	PLUS PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	207 385,71	61 290,98	3,50	A	C	1,900	C	4,150	-		3 111,49	13 684,66		
TOTAL GENERAL					343 148,06	159 886,35									7 138,37	18 664,64		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

AR Prefecture

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt ; F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	496 612,97
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	496 612,97
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 415 620,63
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	4,77

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							2 232 473,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026**IV – ÉTATS ANNEXÉS****IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	120 000,00	
Personnes de droit privé	70 000,00	
Associations	70 000,00	
ASSOC SNAP SPORT NATURE A PEILLE	1 425,00	
ASSOCIATION CLUB D'AIKI JUTSU COTE D'AZUR	950,00	
ASSOCIATION DES CINEASTES AMATEURS	570,00	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISTES SAINT PAULOIS	4 750,00	
ASSOCIATION DU CERCLE DES ESCRIMEURS DU PAYS VENCOIS	200,00	
ASSOCIATION EVERYDAY EARTH (AGIRRR)	380,00	
ASSOCIATION FESTI SPORTS DE MONTAGNE	2 375,00	
ASSOCIATION FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE ET JAZZ	35 000,00	
ASSOCIATION FSE COLLEGE YVES KLEIN	900,00	
ASSOCIATION HARMONIE DE SPV	1 425,00	
ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANCAIS	250,00	
ASSOCIATION LES COLLECTIONNEURS/ SKENA	1 900,00	
ASSOCIATION ORFEA	1 900,00	
ASSOCIATION PAUL ART	1 425,00	
ASSOCIATION SKI CLUB DE VENCE	500,00	
ASSOCIATION SPCOC GR	950,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE VENCE	250,00	
COMITE OFFICIEL DES FETES ST PAUL	14 250,00	
LA PREVENTION ROUTIERE	350,00	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	250,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	50 000,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	50 000,00	
CCAS DE ST PAUL DE VENCE	50 000,00	

AR Prefecture

006-210601282-20260422-0430360422-005 DE
 Recu le 23/04/2026

Non des beneficiaires

Montant du fonds de concours ou de la
 subvention (numéraire)

Prestations en nature

Autres

0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	0,00	19,00	18,70	6,00	24,70
Adjoint administratif pal 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	4,90	0,00	4,90
Adjoint administratif pal 2 cl	C	4,00	0,00	4,00	3,80	1,00	4,80
Adjoint administratif terr.	C	4,00	0,00	4,00	4,00	2,00	6,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	3,00	4,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		32,00	0,00	32,00	31,00	24,00	55,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique territorial	C	9,00	0,00	9,00	9,00	19,00	28,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	2,00	6,00
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	4,70	0,00	4,70
Agent spéc pal écoles mat. 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Agent spéc pal écoles mat. 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		6,00	0,00	6,00	6,00	2,50	8,50

AR Prefecture		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
006-210601282-20260422-CM20250422-029-DE Reçu GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	2,50	4,50
Auxiliaire puériculture cl. sup	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,70	1,60	2,30
Adjoint territorial patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	0,70	0,60	1,30
Assistant de conservation	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		7,00	0,00	7,00	6,40	4,00	10,40
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint territorial animation	C	5,00	0,00	5,00	4,60	4,00	8,60
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service de police pal 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		75,00	1,00	76,00	73,50	38,10	111,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	A	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial patrimoine	C	CULT	367	0,00	A	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	372	0,00	A	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	452	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A	CDI
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	A	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	1015	0,00	A	CDI
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	707	0,00	A	CDI
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	638	0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

AR Prefecture

343-1_343-3 - Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 006-21033-133-10 : Collaborateurs de cabinet
 033-12 - Collaborateurs de groupes d'étus.
 Reçu le : 04/2026

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 061 272,94
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-696 475,01
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 757 747,95

AR Prefecture

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

086 871 06 01 289 888 6 0 1 02 6 M 025 0 123 125 - DE
Reçu le 23/04/2026

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 757 747,95
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 757 747,95
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	520 860,00	519 591,29	865 313,16	1 384 904,45
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	4 770 486,80	830 730,58	1 759 310,59	2 590 041,17
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	4 249 626,80	311 139,29	893 997,43	1 205 136,72
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 061 272,94			-1 061 272,94
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 757 747,95	1 757 747,95		1 757 747,95
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	696 475,01			696 475,01
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 901 611,73

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		520 860,00	519 591,29
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		449 660,00	449 657,22
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	449 660,00	449 657,22
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		71 200,00	69 934,07
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	71 200,00	69 934,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 770 486,80	III 830 730,58
Ressources propres externes de l'année (a)		413 900,00	348 675,88
10222	FCTVA	269 000,00	279 316,41
10226	Taxe d'aménagement (2)	144 900,00	69 359,47
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 356 586,80	482 054,70
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 998,00	1 998,00
28031	Frais d'études	94 740,25	35 119,74
28041483	Subv. Autres cnes:Projet infrastructure	11 884,95	11 884,95
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	824,50	824,50
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 925,00	20 242,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 224,54	1 302,54
28128	Autres aménagements de terrains	2 733,25	2 733,25
281321	Immeubles de rapport	22 698,00	22 698,00
281351	Bâtiments publics	26 101,66	24 928,91
281352	Bâtiments privés	2 308,08	2 308,08
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	3 300,00	3 300,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	621,60	621,60

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE Reçu le 23/04/2026		Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28152		Installations de voirie	8 809,25	8 989,25
281531		Réseaux d'adduction d'eau	2 631,00	2 631,00
281532		Réseaux d'assainissement	21 151,00	21 151,00
281534		Réseaux d'électrification	3 906,00	3 906,00
281538		Autres réseaux	1 312,80	1 312,80
281572		Matériel technique scolaire	503,86	503,86
2815731		Matériel roulant	8 894,50	8 894,50
2815738		Autre matériel et outillage de voirie	20 574,90	24 026,90
28158		Autres inst.,matériel,outil. techniques	49 616,79	49 749,79
28181		Installations générales, aménagt divers	837,00	837,00
281828		Autres matériels de transport	9 676,53	9 676,53
281831		Matériel informatique scolaire	490,64	572,64
281838		Autre matériel informatique	53 054,72	60 049,72
281841		Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 143,24	6 570,24
281848		Autres matériels de bureau et mobiliers	11 986,06	12 497,06
28185		Matériel de téléphonie	0,00	589,00
28188		Autres immo. corporelles	268 051,88	142 135,84
29...		Dépréciations des immobilisations		
31...		Matières premières (et fournitures) (4)		
33...		En-cours de production de biens (4)		
35...		Stocks de produits (4)		
39...		Dépréciation des stocks et en-cours		
481...		Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...		Dépréciation des comptes de tiers		
59...		Dépréciation des comptes financiers		
024		Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	0,00
021		Virement de la section de fonctionnement	2 631 586,80	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
AP2025-01	TRAVAUX REHABILITATION MHL EN ESPACE MUSEAL	202501	0,00	2 134 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	2 134 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV

C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture
 006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Préfecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601282-20260422-CM20260422-025-DE
 Reçu le 23/04/2026
AR Prefecture

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601282-20260422-CM20260422-025-DE
 Reçu le 23/04/2026
AR Prefecture

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Préfecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AR Prefecture TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Equipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture
 006-210601282-20260422-CM20260422 025-DE
 Reçu le 23/04/2026

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AR Prefecture TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports AR Prefecture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi n° 2023-1017 du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS****IV****D2**

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS

D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 27/04/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV

D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -
FONCTIONNEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422 025-DE

Reçu 15/04/2026

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture
006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

AR Préfecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
 Reçu le 23/04/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026
L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

État des Contrôles du Compte Financier

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Date d'édition : 25/03/2026

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

M HACQUARD JULIEN

du 01/01/2025

au 25/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

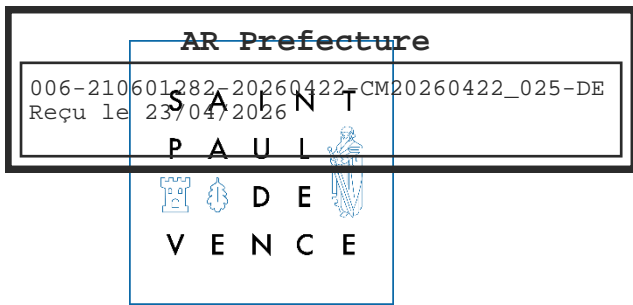
Observations :**BENTALEB Sihame (1024315842-0), Inspecteur principal des Finances Publiques****A DDFiP DES ALPES-MARITIMES, le 26/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

HACQUARD Julien (1014262979-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie**A CAGNES-SUR-MER, le 26/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Note de présentation brève et synthétique

Conseil Municipal du 22 avril 2026

Sommaire :

- I. Le cadre général du Compte Financier Unique*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Résultats de clôture*

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Considérant que lors de la séance du 10 avril 2026, il a été présenté à l'assemblée un rapport d'orientation budgétaire faisant état d'un bilan financier détaillé de l'exercice 2025. Cette note restera synthétique.

I. Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) à toutes les entités publiques locales sous référentiel M57 (et M4) qui peuvent l'adopter dès les comptes de l'exercice 2024 et au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Ainsi, détenant les prérequis, **la Commune a mis en place le CFU dès 2024.**

Ce document, qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, est le fruit de la collaboration entre les services de l'ordonnateur (la Commune) et du comptable public (le Service de Gestion Comptable (SGC) de Cagnes-sur-Mer).

Il remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du Conseil Municipal :

- Le Compte Administratif produit par la Commune,
- Le Compte de Gestion produit par le comptable public.

AR Prefecture

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Commune. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

[Le CFU répond à plusieurs objectifs :](#)

- **La production d'un document unique** remplace deux documents et supprime ainsi les doublons qui existaient auparavant ;
- **L'information est enrichie** : les données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales se complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Commune ;
- Ce document entièrement dématérialisé et unique permet **une simplification des procédures et une fiabilisation de la qualité des comptes**, dans l'optique d'une certification des comptes future.

[La maquette du CFU est constituée de quatre parties :](#)

I) Informations générales et synthétiques

Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques

II) Exécution budgétaire

C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire : la « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur et les « vues détaillées » sont apportées par le comptable public.

III) États financiers

C'est la vision patrimoniale : le bilan (qui présente le patrimoine), le compte de résultat (qui explique comment le patrimoine a évolué au cours de l'exercice clos) et l'annexe (celle-ci uniquement pour les collectivités qui expérimentent la certification des comptes)

IV) États annexés

Des précisions que vous retrouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU

Le vote de l'organe délibérant sur le Compte Financier Unique doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

La Commune votera son CFU 2025 lors de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2026.

Le Compte Financier Unique se présente de la façon suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES REALISEES	4 209 813,10 €	10 485 554,70 €
DEPENSES REALISEES	3 369 492,58 €	9 735 764,21 €
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE (+/-)	840 320,52 €	749 790,49 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (+/-)	- 1 061 272,94 €	2 842 537,96 €
SOLDE (Invest) ou RESULTAT DE CLÔTURE (Fonct) <i>(Excédent/Déficit)</i>	- 220 952,42 €	3 592 328,45 €
RECETTES RESTES A REALISER	1 759 310,59 €	- €
DEPENSES RESTES A REALISER	865 313,16 €	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER (+/-)	893 997,43 €	- €
RESULTAT DEFINITIF	673 045,01 €	3 592 328,45 €
RESULTATS DEFINITIFS CUMULES <i>(Excédent/Déficit)</i>		4 265 373,46 €

II. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	Réalisé_2025
011 - Charges à caractère général	1 895 229,14 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 932 474,61 €
014 - Atténuations de produits	632 175,98 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 632 054,70 €
65 - Autres charges de gestion courante	600 531,21 €
66 - Charges financières	43 298,57 €
67 - Charges spécifiques	- €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	9 735 764,21 €

Instauré par la loi finances de 2025, le DILICO est un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales visant à prélever une partie des recettes des collectivités territoriales les plus favorisées afin de contribuer à la réduction de la dette de l'État. Doté d'1 milliard d'euros, il s'applique à plus de 1 900 communes (sur les 34 874) et 130 intercommunalités en France,

La Commune, éligible au DILICO 1, a contribué à hauteur de 126 k€ (Chapitre 014).

Malgré ce prélèvement financier, la Commune a su maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement qui enregistrent une légère augmentation (+1,15%).

Recettes de fonctionnement par chapitre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	Réalisé_2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 842 537,96 €
013 - Atténuations de charges	88 052,63 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 934,07 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 591 655,27 €
73 - Impôts et taxes	574 250,60 €
731 - Fiscalité locale	5 784 291,80 €
74 - Dotations et participations	1 090 603,20 €
75 - Autres produits de gestion courante	115 634,58 €
76 - Produits financiers	5 855,42 €
77 - Produits spécifiques	1 165 277,13 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	13 328 092,66 €

L'exercice 2025 montre une progression importante des recettes réelles de fonctionnement (+14,40 %), due à la comptabilisation du produit de la vente du terrain (parcelles AS105 et AS16) au Chapitre 77 (1 150 k€).

Dans le cadre du calcul de l'épargne brute, il convient donc de retraiter les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent ainsi à **9 266 k€**. Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont de **8 104 k€**, la Commune dégage donc **une épargne brute de 1 162 k€**.

III. La section d'investissementDépenses d'investissement par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	Réalisé_2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 061 272,94 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 934,07 €
041 - Opérations patrimoniales	180 101,05 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	451 372,42 €
20 - Immobilisations incorporelles	39 255,05 €
21 - Immobilisations corporelles	354 867,72 €
23 - Immobilisations en cours	2 273 962,27 €
27 - Autres immobilisations financières	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES	4 430 765,52 €

Recettes d'investissement par chapitre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	Réalisé_2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 632 054,70 €
041 - Opérations patrimoniales	180 101,05 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 106 423,83 €
13 - Subventions d'investissement	291 233,52 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES	4 209 813,10 €

La Commune a réalisé **2 668 k€ de dépenses d'investissement** sur l'année 2025, et a encaissé près de **291 k€ de subvention d'investissement**.

Pour rappel, un travail a été effectué dès le début du mandat en 2020 et en 2021, ce qui a permis de réaménager les $\frac{3}{4}$ de la dette communale. Il n'y a pas eu d'autres renégociations de dettes, les pénalités prévues dans les contrats rendant inutile toute renégociation.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025.

En 2025, la capacité de désendettement de la Commune a réduit, passant de 2,82 années à **2,26 années**.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE

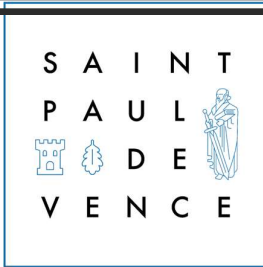
Reçu le 23/04/2026

IV. Résultats de clôture

Le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats de clôture suivants :

- **Un excédent de 3 592 328,45 € en fonctionnement ;**
- **Un déficit de 220 952,42 € en investissement ;**
- **Des recettes restant à réaliser pour un montant de 1 759 310,59 € en investissement ;**
- **Des dépenses engagées et non mandatées pour un montant de 865 313,16 € en investissement.**

Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement au titre de l'exercice 2025 est excédentaire et ne fait apparaître aucun besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de **3 592 328,45 €**, en totalité en report à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 (compte R002).



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	22

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_025

Objet : FINANCES – Compte Financier Unique (CFU) 2025

Annexe : Document budgétaire CFU 2025 + Note de présentation

Rapporteur : M. STACCINI

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la présidence de séance à Monsieur Pascal STACCINI, adjoint délégué aux Finances.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°20.12.2023_079, la Commune a opté pour le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, prérequis pour la mise en place du Compte Financier Unique,

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique, prise en application de l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements, publié au Journal officiel du 31 décembre 2025, précisant les conditions d'application de ladite ordonnance,

Monsieur STACCINI rappelle que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

Le CFU est accompagné d'une note de présentation brève et synthétique, annexée à la délibération.

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Paul-de-Vence,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Compte Financier Unique 2025 se présente de la façon suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES REALISEES	4 209 813,10 €	10 485 554,70 €
DEPENSES REALISEES	3 369 492,58 €	9 735 764,21 €
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE (+/-)	840 320,52 €	749 790,49 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (+/-)	- 1 061 272,94 €	2 842 537,96 €
SOLDE (Invest) ou RESULTAT DE CLÔTURE (Fonct) <i>(Excédent/Déficit)</i>	- 220 952,42 €	3 592 328,45 €
RECETTES RESTES A REALISER	1 759 310,59 €	- €
DEPENSES RESTES A REALISER	865 313,16 €	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER (+/-)	893 997,43 €	- €
RESULTAT DEFINITIF	673 045,01 €	3 592 328,45 €
RESULTATS DEFINITIFS CUMULES <i>(Excédent/Déficit)</i>		4 265 373,46 €

Monsieur Pascal STACCINI indique que vu les résultats 2024 reportés, les dépenses et les recettes de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats de clôture suivants :

- Un excédent de 3 592 328.45 € en fonctionnement ;
- Un déficit de 220 952.42€ en investissement ;
- Des recettes restant à réaliser pour un montant de 1 759 310.59€ en investissement ;
- Des dépenses engagées et non mandatées pour un montant de 865 313.16 € en investissement.

Le Compte Financier Unique est voté hors la présence du Maire.

Le Président de séance demande aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2025.

Ainsi,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal STACCINI, adjoint délégué aux Finances, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_025-DE
Reçu le 23/04/2026

1°) Lui donne acte de la présentation faite du CFU,

2°) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

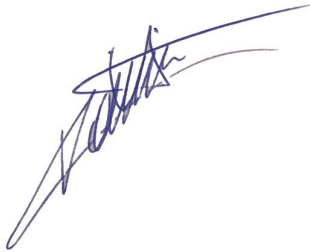
À l'unanimité

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Paul-de-Vence,**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

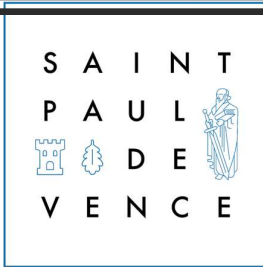
Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,

Jean-Pierre CAMILLA





L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_026

Objet : FINANCES – Budget commune – Affectation des résultats 2025

Rapporteur : M. STACCINI

Le Maire, revenu en séance, rappelle que lors du vote du Compte Financier Unique 2025 de la Commune, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025, était de **3 592 328.45€**. Il convient donc d'affecter ce résultat.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que ces dispositions donnent la priorité à la couverture d'un éventuel besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement au titre de l'exercice 2025 est excédentaire et ne fait apparaître aucun besoin de financement,

Le Maire propose d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de **3 592 328.45€**, en totalité en report à la section de fonctionnement du budget primitif 2026 (compte R002).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **ADOpte cette proposition.**

Secrétaire de séance :

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_027

Objet : FINANCES – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : M. STACCINI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis une dizaine d'année le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Paul-de-Vence assure en totale autonomie son organisation et ses budgets.

En effet en 2014, le CCAS a vendu une propriété et le capital de cette vente a permis au CCAS d'équilibrer ses budgets et ainsi ne pas faire appel aux subventions de la commune.

Depuis 2025, les recettes des prestations liées aux services des aides à domicile, complétées des aides du Département et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ne suffisent plus à équilibrer les comptes pour le budget.

Considérant le courrier du CCAS du 26 mars 2026, sollicitant une subvention de 140 000€ ;

Considérant que les missions assurées par le CCAS sont de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement ;

Considérant que le CCAS constitue l'outil principal de notre municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale de proximité au profit des habitants de la commune ;

Considérant que le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants ;

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_027-DE
Reçu le 22/04/2026

Considérant qu'il est indispensable de pérenniser les missions du service d'aides à domicile rendues à nos seniors,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, afin de maintenir le CCAS et l'ensemble de ses missions sur notre territoire, d'allouer une subvention d'équilibre d'un montant de 140 000€ pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

- **D'allouer une subvention d'équilibre d'un montant de 140 000€ pour l'année 2026 au CCAS.**
- **Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance :

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



LISTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Subv. Attribuée 2025	Montant proposé 2026
<u>6574 - Subventions de fonctionnement aux associations...</u>		
ASSOCIATION FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE ET JAZZ	35 000,00 €	35 520,00 €
COMITE OFFICIEL DES FETES ST PAUL	14 250,00 €	14 000,00 €
ASSOCIATION LES COLLECTIONNEURS/SKENA	1 900,00 €	9 400,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISTES SAINT PAULOIS	4 750,00 €	4 750,00 €
ASSOCIATION FESTI SPORTS DE MONTAGNE	2 375,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION PAUL ART	1 425,00 €	1 425,00 €
ASSOC SNAP SPORT NATURE A PEILLE	1 425,00 €	1 425,00 €
ASSOCIATION DU CERCLE DES ESCRIMEURS DU PAYS VENCOIS	200,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION CLUB D'AIKI JUTSU COTE D'AZUR	950,00 €	950,00 €
ASSOCIATION ORFEA	1 900,00 €	950,00 €
ASSOCIATION SPCOC GR	950,00 €	950,00 €
ASSOCIATION FSE COLLEGE YVES KLEIN	900,00 €	900,00 €
ASSOCIATION HARMONIE DE SPV	1 425,00 €	500,00 €
ASSOCIATION SKI CLUB DE VENCE	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION DES CINEASTES AMATEURS	570,00 €	500,00 €
ASSOCIATION EVERYDAY EARTH (AGIRRR)	380,00 €	380,00 €
ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANCAIS	250,00 €	300,00 €
ASSOCIATION NID ART	- €	300,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	250,00 €	250,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	350,00 €	- €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE VENCE	250,00 €	- €
<u>Total général</u>	<u>70 000,00 €</u>	<u>76 000,00 €</u>



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_028**Objet : FINANCES – Subventions aux associations**

Annexe : Tableau de répartition des subventions aux associations

Rapporteur : M. STACCINI

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour un montant total de **76 000 €** qui se décompose suivant le tableau annexé.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

À la majorité (5 abstentions : M. FAURE, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. ARNOULD, Mme EXPOSITO, M. DE SPIEGELEIR)

- **D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau annexé.**
- **D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_029

Objet : FINANCES – Modification d'autorisations de programme

Rapporteur : M. STACCINI

Vu les articles L.2311-3 et R.1612-51 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs à la gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP), applicables aux communes de moins de 3 500 habitants ;

Vu la délibération n° 26.03.2025_018 du 26 mars 2025 relative à la création d'autorisations de programme ;

Vu les orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil Municipal en date du 10 avril 2026 ;

Considérant que l'autorisation de programme (AP) constitue une enveloppe prévisionnelle maximale des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération d'investissement dont l'exécution s'étend sur plusieurs exercices, et que les crédits de paiement (CP) représentent, pour chaque exercice, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour la couverture de ces engagements ;

Considérant que l'équilibre budgétaire annuel s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement inscrits au budget, et que le recours aux autorisations de programme permet d'anticiper les besoins de financement d'une opération pluriannuelle tout en évitant l'immobilisation excessive de crédits en restes à réaliser ;

Il est rappelé que les autorisations de programme suivantes ont été votées par le Conseil Municipal :

AP2025-01 : Réhabilitation de l'ancien Musée d'Histoire Locale en Espace Muséal – Budget général

AR Prefecture				
006-210601282-20260422-CM20260422_029-DE Reçu le 23/04/2026	Exercice	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Total Autorisation de programme
Crédit de paiement prévisionnels		308 600,00 €	1 826 100,00 €	2 134 700,00 €
Dont :				
Opération AP2025-01 - Réhabilitation du Musée en Espace Muséal		308 600,00 €	1 826 100,00 €	2 134 700,00 €
Recettes prévisionnelles		308 600,00 €	1 826 100,00 €	2 134 700,00 €
Dont :				
Autofinancement, subventions et emprunt		308 600,00 €	1 826 100,00 €	2 134 700,00 €

En raison de nombreux travaux réalisés par la municipalité sur l'année 2025, il a été décidé de reporter au 1^{er} semestre 2026 le lancement des travaux de réhabilitation du Musée d'Histoire Locale en Espace Muséal.

Par conséquent, aucune dépense n'a été engagée sur l'exercice 2025.

En revanche, il est précisé que la Commune a obtenu une subvention Fonds de Concours de la CASA pour un montant de 355 764.60€ inscrit dans les restes à réaliser 2025.

Le montant de cette autorisation de programme reste donc inchangé, seule la répartition des crédits de paiement est à modifier.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Vence :

- **DE MODIFIER** les crédits de paiement de l'opération n°AP2025-01, de la façon suivante :

Exercice	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Total Autorisation de programme
Crédit de paiement prévisionnels	- €	785 000,00 €	1 349 700,00 €	2 134 700,00 €
Dont :				
Opération AP2025-01 de réhabilitation du musée en espace muséal	- €	785 000,00 €	1 349 700,00 €	2 134 700,00 €
Recettes prévisionnelles	- €	785 000,00 €	1 349 700,00 €	2 134 700,00 €
Dont :				
Autofinancement, subventions et emprunt	- €	785 000,00 €	1 349 700,00 €	2 134 700,00 €

- **D'INSCRIRE** les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2026, conformément au tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

- **DE MODIFIER** les crédits de paiement de l'opération n°AP2025-01 conformément au tableau ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2026, conformément au tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

AR Prefecture

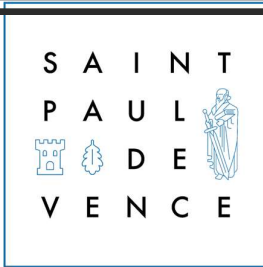
006-210601282-20260422-CM20260422_029-DE
Reçu le ~~secrétaire de~~ séance :



*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_030

Objet : FINANCES – Taux d'imposition 2026

Rapporteur : M. STACCINI

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune est composé de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Dans le cadre du Budget Primitif 2026, il convient de voter les taux de la Taxe sur le Foncier Bâti, de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 intervenu en Conseil Municipal lors de la séance du 10 avril 2026 ;

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2026 à leur niveau de 2025, à savoir :

- o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 22.08 %
- o Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 20.12 %
- o Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 13.27 %

D'après l'état fiscal n°1259 - Notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, le produit fiscal attendu, inscrit au Budget Primitif 2026, s'élève à 4 435 407 € :

AR Prefecture		Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux proposés 2026	Produit fiscal attendu 2026
006-210601282-2025-030-DE Reçu le 23/04/2026	Fiscalité directe locale Commune Saint-Paul-de-Vence			
TFPB		12 885 000 €	22,08%	2 845 008 €
TFPNB		222 300 €	20,12%	44 727 €
THRS		5 670 000 €	13,27%	752 409 €
MAJORATION TH Résidences Secondaires (Taux : 40,00%)		4 458 000 €		236 631 €
Allocations compensatrices				2 194 €
Effet Coefficient Correcteur				554 438 €
			TOTAL	4 435 407 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

DECIDE :

- De maintenir pour 2026 les taux 2025 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 22.08 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 20.12 %
 - Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 13.27 %

CHARGE le Maire de transmettre cette décision aux Services Préfectoraux, accompagnée de l'Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2026 (Etat n°1259) dument complété et signé.

Secrétaire de séance :

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



BUDGET PRIMITIF 2026
Note de présentation brève
et synthétique

Conseil Municipal du 22 avril 2026

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. Référentiel budgétaire et comptable M57
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux et sa structure.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 sera voté le 22 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de solliciter tous les financements annexes possibles, qu'ils soient publics ou privés. Tout dossier éligible fera l'objet d'une recherche de financement/subvention afin d'alléger le reste à charge pour la Commune.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE
Reçu le 23/04/2026

Sur ce dernier point, il faut préciser que tous les projets ne sont pas éligibles en totalité et qu'il est parfois nécessaire de les « découper » en plusieurs volets pour les rendre éligibles à différents guichets de financement. Cette logique nécessite du temps, des compétences et des agents formés.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif

La construction du budget primitif 2026 s'appuie sur les orientations budgétaires présentées et débattues lors de la séance du conseil du 10 avril 2026.

Cette note présente une comparaison du budget voté 2025 (auquel s'ajoutent les décisions modificatives 2025) avec le budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 s'élève au total à **19,8 millions d'euros (M€)**, répartis à raison de **12,8 M€** en section de fonctionnement et de **7,0 M€** en section d'investissement.

L'équilibre du budget de la Commune se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser N-1			865 313,16 €	1 759 310,59 €
Propositions Nouveaux Crédits	12 766 222,22 €	12 766 222,22 €	6 125 624,17 €	5 231 626,74 €
TOTAL	12 766 222,22 €	12 766 222,22 €	6 990 937,33 €	6 990 937,33 €

II. Le référentiel budgétaire et comptable M57

Après huit années d'expérimentation, la généralisation du référentiel M57 est effective depuis le 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités territoriales. Il vient remplacer, pour la Commune, la nomenclature M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale).

Cette nouvelle nomenclature poursuit l'objectif de rendre plus fiables les comptes publics et est un préalable obligatoire à l'élaboration du Compte Financier Unique (CFU).

En application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU entre dans sa phase de généralisation à compter de l'exercice 2024.

Le principe du CFU est de scinder dans un même document le Compte de Gestion (le Service de Gestion Comptable) et le Compte Administratif (la Commune).

Les avantages :

- Une information financière **plus simple et plus lisible** dans un seul document ;
- Une information **enrichie** grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et du comptable public.

Le CFU 2025 sera voté lors de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2026.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

[Rappel - Le référentiel M57 « simplifié » pour les collectivités de moins de 3 500 habitants :](#)

- **Ces collectivités, dont la Commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE, ne sont pas soumises à certaines obligations :**
 - la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) ;
 - l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF), sauf si elles optent pour le régime des autorisations de programme/autorisations d'engagement (AP/AE) des métropoles, ce qui implique d'adopter au préalable un RBF ;
 - une présentation croisée nature/fonction des crédits budgétaires ;
 - pas de modification des annexes du budget actuellement produites par les communes de moins de 3 500 habitants ;
 - la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.
- **Ces collectivités, dont la Commune de Saint-Paul-de-Vence, bénéficient du cadre budgétaire assoupli du référentiel M57 :**
 - des possibilités de virement de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
 - une nomenclature budgétaire partagée avec l'ensemble des entités du secteur public local ;

Par délibération n°20.12.2023_079, la Commune a opté pour le référentiel M57 « développé » afin d'utiliser un plan de compte détaillé.

[Rappel des principaux changements comptables :](#)

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE
Reçu le 23/04/2026

- Les chapitres « Dépenses imprévues » ne participent plus à l'équilibre budgétaire des deux sections,

- Suppression des éléments exceptionnels: la notion de charges et de produits exceptionnels a été supprimée ;
- Application de l'amortissement au *pro rata temporis*, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service de l'immobilisation, et non plus en année N+1.

Rappel des nouveaux délais :

Débat sur les orientations budgétaires. Dans le cadre du nouveau référentiel M57, et pour les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget primitif doit intervenir dans les 10 semaines qui suivent la tenue du débat sur les orientations budgétaires ([art. L 5217-10-4](#) du CGCT).

Communication du budget avant le conseil. Désormais, avec le référentiel M57, le maire doit communiquer au conseil municipal le projet de budget 12 jours au moins avant la réunion du conseil municipal.

III. La Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le fonctionnement quotidien.

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la Commune de Saint-Paul-de-Vence :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participation des familles à la crèche, garderie, cantine et ALSH, redevances d'occupation du domaine public, de stationnement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, et à diverses subventions (CAF, CASA, Conseil Départemental, Région Sud...).

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 12.8 M€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtriser la dépense publique.

En M14, il était possible de voter des crédits de paiement pour dépenses imprévues pouvant être virés du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres en cas d'insuffisance de crédits.

En M57, ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L. 5217-10-6 du CGCT. Les chapitres de « Dépenses imprévues » ne participent plus à l'équilibre budgétaire.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE
Reçu le 23/04/2026

Dans le cadre de cette nouvelle règle budgétaire, l'**excédent de fonctionnement** sécurisé est inscrit au **Chapitre 26 pour 1 000 k€**, et constitue une réserve pour autofinancer les futurs projets.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **8.6 M€** et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement estimées à **9.1 M€**, dégageant ainsi une épargne brute prévisionnelle de **0.5 M€**.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2025 (inclus DM)	PROPOSITION BP_2026	Evolution BP2026/Budget voté 2025
011 - Charges à caractère général	2 030 059,82 €	2 045 353,05 €	0,75%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 143 390,24 €	5 272 433,00 €	2,51%
014 - Atténuations de produits	637 175,98 €	499 590,00 €	-21,59%
023 - Virement à la section d'investissement	2 631 586,80 €	3 496 878,17 €	32,88%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00 €	655 000,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	648 744,22 €	759 055,00 €	17,00%
66 - Charges financières	43 300,00 €	35 625,00 €	-17,73%
67 - Charges spécifiques	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €	788,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES	11 790 757,06 €	12 766 222,22 €	8,27%

Chapitre 011 – Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes de la Commune nécessaires au fonctionnement des services. Elles sont estimées à 2 045 k€ contre 2 030 k€ en 2025, soit **une évolution de 0,75 %**. Elles traduisent la volonté de maîtriser la dépense publique dans un contexte financier tendu.

Chapitre 012 – Les charges de personnel sont estimées à 5 272 k€, soit **une hausse de 2,51 %** par rapport au BP 2025 : elles incluent notamment la revalorisation du SMIC au 01/01/2026 (+1,18 %), ainsi que l'indemnité référentielle versée pour les traitements inférieurs au SMIC, l'augmentation des cotisations sociales (CNRACL...), les frais de médecine du travail et le maintien de l'action sociale en faveur des agents municipaux (CNAS, tickets-restaurant, prévoyance).

Chapitre 014 – Les atténuations de produits comprennent, notamment, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), qui sera directement ponctionné sur le produit des impôts locaux 2026, estimé à 145 k€. De plus, la prévision du reversement du produit de la taxe de séjour 2026 à l'EPIC Office de Tourisme (350 k€) est inclus dans ce chapitre.

D'après la loi de finances 2026, les Communes sortent du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales. La Commune ne contribuera donc pas au DILICO 2 ce qui explique une baisse (-21.59%) des prévisions pour ce chapitre.

Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante évolueront à 759 k€, soit +17,00 % par rapport au BP 2025. Ce chapitre regroupe les redevances et abonnements de licences

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE

Reçu le 23/04/2026

logicielles, les subventions de fonctionnement attribuées aux diverses associations (enveloppe revalorisée à 70 k€ pour l'année 2026), une subvention d'équilibre revalorisée au bénéfice du CCAS (140 k€), les indemnités et formations des élus, ainsi que le versement de participations aux syndicats (SICTIAM, SDIS 06, SIVOM...).

L'estimation du produit de la taxe de séjour pour 2026 de 350K€, par conséquent, le versement d'une subvention d'équilibre à l'EPIC OT n'est pas nécessaire.

Chapitre 66 - Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts qui s'élèvent à 36 k€, **en diminution de 17.73%** par rapport au BP2025, en adéquation avec l'extinction de la dette.

Chapitre 042 - Les opérations d'ordre de transfert entre section n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Ces opérations, pour un montant total prévu de 655K€, correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations avec la prise en compte d'une estimation de l'application du *pro rata temporis*.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2025 (inclus DM)	PROPOSITION BP_2026	Evolution BP2026/Budget voté 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 842 537,96 €	3 592 328,45 €	26,38%
013 - Atténuations de charges	84 450,50 €	72 000,00 €	-14,74%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 200,00 €	95 500,00 €	34,13%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 538 330,00 €	1 669 613,00 €	8,53%
73 - Impôts et taxes	574 250,60 €	611 870,60 €	6,55%
731 - Fiscalité locale	5 604 824,00 €	5 626 156,00 €	0,38%
74 - Dotations et participations	956 659,00 €	1 026 259,17 €	7,28%
75 - Autres produits de gestion courante	87 905,00 €	55 755,00 €	-36,57%
76 - Produits financiers	17 300,00 €	16 740,00 €	-3,24%
77 - Produits spécifiques	13 300,00 €	- €	-100,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES	11 790 757,06 €	12 766 222,22 €	8,27%

Les recettes ont été déterminées en fonction de la moyenne des recettes obtenues sur les 3 dernières années, des tendances, du réalisé 2025, et des encaissements connus.

Chapitre 013 - Inscriptions budgétaires des atténuations de charges sur rémunération du personnel (remboursement indemnités journalières sur accidents de travail, congés maternité...) et charges sociales.

Chapitre 70 - Les produits prévisionnels des services et du domaine sont estimés à 1 669 k€. Ils comprennent principalement les redevances de stationnement « horodateurs » (435 k€), les droits de stationnement « bus » (308 k€), les redevances des services périscolaires et d'enseignement (387 k€), culturels (62 k€) et sociaux (crèche : 314 k€).

Chapitre 73 – Les impôts et taxes regroupent l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par la CASA, soit 574 k€, ainsi que, pour cette année, la 1^{ère} restitution du DILICO 1 (30 % du prélèvement 2025).

En effet, les sommes prélevées dans le cadre du DILICO 1 seront intégralement restituées aux collectivités par tiers sur trois ans, de 2026 à 2028 :

- à hauteur de 90% de chacun des tiers, elles seront reversées aux collectivités prélevées, au prorata du montant prélevé sur chacune d'entre elles ;
- à hauteur de 10% de chacun des tiers, elles augmenteront les montants reversés aux collectivités bénéficiaires des fonds de péréquation nationaux : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNP DMTO), fonds de solidarité régional (FSR).

Chapitre 731 – La fiscalité locale regroupe les recettes à caractère fiscal estimées à 5 626 k€.

D'après l'état fiscal n°1259 – Notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, il a été calculé un produit fiscal total attendu de 4 435 k€.

La Commune a construit son Budget Primitif 2026 sans avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition, et souhaite donc maintenir ces taux pour 2026, soit :

- TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) => 22.08 %
- TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) => 20.12 %
- THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) => 13.27 %
- MTHRS (Majoration Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) => 40%

Ce chapitre inclut également les recettes suivantes, estimées à : taxe de séjour : 350 k€ (qui sera reversée intégralement à l'EPIC OT, comme l'exige la loi), droits de mutation : 641 k€ et taxe sur la consommation finale d'électricité : 201 k€.

Chapitre 74 – Les dotations et participations sont estimées à 1 026 k€ :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 47 994€ (montant publié sur le site de la DGCL) issus uniquement de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Commune ne percevant plus de Dotation Forfaitaire de l'Etat depuis l'année 2022.
- Subventions de fonctionnement : CAF (802 k€), Département (67 k€), Participation financière de la Commune de la Colle sur Loup dans le cadre de la convention financière « Petite enfance » et Participations financières des Communes dans le cadre de dérogations scolaires 2025/2026 (104 k€).

Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante comprennent, principalement, les revenus des immeubles de la Commune, soit des loyers à hauteur de 45 k€.

Chapitre 76 – Prévision budgétaire de revenus de placement générés avec la mise en place du compte à terme ainsi que son renouvellement.

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 reporté.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE
Reçu le 23/04/2026

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) de 3 497 k€ est inscrit à destination de la section d'investissement (chapitre 021), permettant de couvrir le besoin de financement de cette section et de sécuriser une partie de l'excédent de fonctionnement pour autofinancer les futurs projets.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 12 766 k€, soit +8.27% par rapport au BP2025.

IV. La Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement, qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. À titre d'exemple, pour le foyer d'un particulier, l'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc. Il en est de même pour la Commune !

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).
- en recettes : principalement, la taxe d'aménagement (TAM) perçue en fonction des permis de construire, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), une aide de l'État versée en fonction des dépenses d'investissement réalisées en N-1, et les subventions d'investissement attribuées et perçues en lien avec les projets d'investissement déposés et retenus.

Dépenses d'investissement par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2025 (inclus DM)	RAR 2025	NVELLES PREV.2026	PROPOSITION BP_2026	Evolution BP2026/Budget voté 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 061 272,94 €	- €	220 952,42 €	220 952,42 €	-79,18%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 200,00 €	- €	95 500,00 €	95 500,00 €	34,13%
041 - Opérations patrimoniales	470 382,00 €	- €	461 000,00 €	461 000,00 €	-1,99%
16 - Emprunts et dettes assimilées	451 375,20 €	- €	441 880,00 €	441 880,00 €	-2,10%
20 - Immobilisations incorporelles	231 365,40 €	37 200,00 €	275 000,00 €	312 200,00 €	34,94%
21 - Immobilisations corporelles	533 225,10 €	87 061,37 €	1 100 505,00 €	1 187 566,37 €	122,71%
23 - Immobilisations en cours	5 285 698,06 €	741 051,79 €	3 528 286,75 €	4 269 338,54 €	-19,23%
27 - Autres immobilisations financières	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES	8 107 018,70 €	865 313,16 €	6 125 624,17 €	6 990 937,33 €	-13,77%

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE
Reçu le 23/04/2026

La situation financière de la Commune permet de maintenir un certain niveau d'investissement qui sera autofinancé.

Chapitre 16 - Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

Chapitres 20, 21 et 23 - Les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2026 représentent une enveloppe globale de près de 2.9 M€ de nouvelles prévisions consacrées aux études, travaux et achats évoqués lors du débat d'orientation budgétaire du 10 avril 2026.

Au Chapitre 23, il a été inscrit une ligne budgétaire de 1 933 k€ permettant de garder de côté une partie de l'excédent de fonctionnement afin d'autofinancer les futurs projets.

Enveloppes budgétaires prévisionnelles des principales dépenses d'investissement pour l'année 2026 :

- Travaux de réhabilitation du MHL en Espace Muséal – 1^{ère} phase (785 k€)
- Travaux – Aménagements – Matériel (702 k€) :
 - o Travaux Agence Postale Communales – Relais Citoyen,
 - o Travaux WC Publics,
 - o Etudes Construction du parking,
- Voiries (308 k€) :
 - o Travaux de revêtement de chaussée communale,
 - o Glissières de sécurité,
 - o Signalisation,
- Eclairage Public (213 k€) dont relamping en LED de l'éclairage routier,
- Modernisation Numérique (202 k€) :
 - o Serveur,
 - o Renforcement Cybersécurité,
 - o Renouvellement du Parc Informatique,
 - o Changement du logiciel de Gestion Financière...
- Achat Terrain Agricole SAFER (95 k€) avec frais de notaire estimés,
- Acquisition d'une balayeuse (90k€),
- Extension de la Vidéoprotection TR9 (24K€).

Etant donné le caractère pluriannuel de la dépense des travaux de réhabilitation du Musée d'Histoire Local en Espace Muséal, l'autorisation de programme créée en 2025 sera réajustée par délibération.

Chapitre 040 - Les opérations d'ordre de transfert entre section n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Ces opérations, pour un montant total prévu de 71 k€, correspondent aux reprises sur subventions.

Chapitre 041 - Constatation des donations d'œuvres à la Commune ainsi que la prévision de différentes opérations comptables d'ordre budgétaire.

AR Prefecture006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE
Reçu le 23/04/2026Recettes d'investissement par chapitre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2025 (inclus DM)	RAR 2025	NVELLES PREV.2026	PROPOSITION BP_2026	Evolution BP2026/Budget voté 2025
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 631 586,80 €	- €	3 496 878,17 €	3 496 878,17 €	32,88%
024 - Produits de cessions	1 070 000,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00 €	- €	655 000,00 €	655 000,00 €	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	470 382,00 €	- €	461 000,00 €	461 000,00 €	-1,99%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 171 647,95 €	33 965,00 €	428 200,00 €	462 165,00 €	-78,72%
13 - Subventions d'investissement	1 108 401,95 €	1 725 345,59 €	190 548,57 €	1 915 894,16 €	72,85%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES	8 107 018,70 €	1 759 310,59 €	5 231 626,74 €	6 990 937,33 €	-13,77%

Chapitre 10 – Les Dotations, fonds divers (462 k€) comptent le FCTVA (378 k€) estimé en fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2025, la Taxe d'Aménagement estimée à 50 k€ en sachant qu'un travail est en cours avec les services de la DGFIP.

Chapitre 13 – Les subventions d'investissements sont en hausse de **72.85%**, soit 1 916 k€ de subventions attribuées dont 1 725 k€ de restes à réaliser 2025.

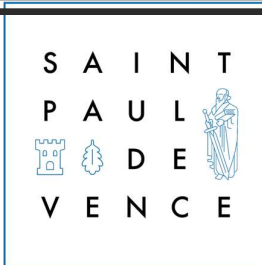
Des dossiers de demande de subvention ont été déposés, et sont en cours d'instruction. Les subventions inscrites au Budget Primitif sont uniquement celles déjà attribuées. Les nouvelles demandes de subventions viendront alimenter les recettes d'investissement après réception d'un courrier officiel signifiant leur attribution.

La Commune n'a pas prévu au BP2026 le recours à l'emprunt pour financer les projets d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 991 k€, soit -13.77% par rapport au BP2025.



Le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 757 159.55€.



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_031

Objet : FINANCES – Budget Primitif 2026

Rapporteur : M. STACCINI

Vu les articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget,

Vu les articles L.1612-6 et 1612-7 du CGCT, qui précisent les conditions d'appréciation et l'équilibre réel d'un budget après reprise des résultats antérieurs,

Vu la tenue préalable à la présentation du présent budget d'un débat sur les orientations budgétaires 2026 lors du Conseil Municipal du 10 avril 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant l'affectation définitive des résultats 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant les taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale pour 2026,

Vu la note de présentation du budget primitif ci-jointe,

Vu le document budgétaire réglementaire ci-joint, communiqué aux membres du Conseil Municipal 12 jours avant la séance,

Le Maire présente le projet du Budget Primitif 2026 par chapitre.

AR Prefecture

SECTION FONCTIONNEMENT

006-2106
Reçu le

006-2106 Reçu le	01282-20260422-CM20260422_031-DE	SECTION FONCTIONNEMENT	
23/04/2026	01282-20260422-CM20260422_031-DE	PROPOSITION BP_2026	PROPOSITION BP_2026
DEPENSES PAR CHAPITRE		RECETTES PAR CHAPITRE	PROPOSITION BP_2026
011 - Charges à caractère général	2 043 333,05 €	002 - Résultat excédent (F) reporté (2025)	3 592 328,45 €
012 - Charges de personnel	5 272 433,00 €	013 - Atténuations de charges	72 000,00 €
014 - Atténuations de produits	499 590,00 €	042 - Op. d'ordre entre sections	95 500,00 €
023 - Virement à la section d'invest.	3 496 878,17 €	70 - Produits des services...	1 669 613,00 €
042 - Op. d'ordre entre sections	655 000,00 €	73 - Impôts et taxes	611 870,60 €
65 - Autres chges	759 055,00 €	731 - Fiscalité locale	5 626 156,00 €
66 - Charges financières	35 625,00 €	74 - Dotations et participations	1 026 259,17 €
67 - Charges spécifiques	1 500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	55 755,00 €
68 - Dotations Provisions et Dépréc.	788,00 €	76 - Produits financiers	16 740,00 €
TOTAL	12 766 222,22 €	TOTAL	12 766 222,22 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE	RAR 2025	NVELLES PREV.2026	PROPOSITION BP_2026	RECETTES PAR CHAPITRE	RAR 2025	NVELLES PREV.2026	PROPOSITION BP_2026
001 - Solde d'exécution (I) reporté (2025)	- €	220 952,42 €	220 952,42 €	021 - Vir. Section Fonct.	- €	3 496 878,17 €	3 496 878,17 €
040 - Op. d'ordre	- €	95 500,00 €	95 500,00 €	040 - Op. d'ordre	- €	655 000,00 €	655 000,00 €
041 - Op. patrim.	- €	461 000,00 €	461 000,00 €	041 - Op. patrim.	- €	461 000,00 €	461 000,00 €
16 - Emprunts...	- €	441 880,00 €	441 880,00 €	10 - Dot., réserves...	33 965,00 €	428 200,00 €	462 165,00 €
20 - Immob. Incorp.	37 200,00 €	275 000,00 €	312 200,00 €	13 - Subv. Invest.	1 725 345,59 €	190 548,57 €	1 915 894,16 €
21 - Immob. Corp.	87 061,37 €	1 100 505,00 €	1 187 566,37 €				
23 - Immob. en cours	741 051,79 €	3 528 286,75 €	4 269 338,54 €				
27 - Autres immob. Finan.	- €	2 500,00 €	2 500,00 €				
TOTAL	865 313,16 €	6 125 624,17 €	6 990 937,33 €	TOTAL	1 759 310,59 €	5 231 626,74 €	6 990 937,33 €

Le Maire précise que, pour plus de détails, il convient de se référer au document budgétaire du Budget Primitif 2026 de la Commune ainsi que ses annexes transmis et joints à la présente.

De plus, dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 17 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Maire soumet au vote le Budget Primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **19 757 159.55€** ventilée en deux sections :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser N-1			865 313,16 €	1 759 310,59 €
Propositions Nouveaux Crédits	12 766 222,22 €	12 766 222,22 €	6 125 624,17 €	5 231 626,74 €
TOTAL	12 766 222,22 €	12 766 222,22 €	6 990 937,33 €	6 990 937,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE :

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_031-DE
Reçu le 23/04/2026

À la majorité (4 oppositions : M. FAURE, Mme SAPHORES-BAUDIN, Mme EXPOSITO, M. DE SPIEGELEIR)
Le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 757 159.55€
ventilée en deux sections :

Fonctionnement : 12 766 222.22 €

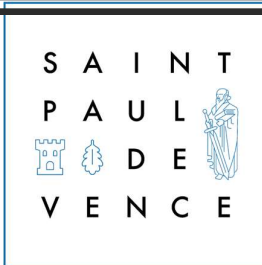
- Investissement : 6 990 937.33 €

Secrétaire de séance :

*Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_032

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Droit à la formation des élus

Rapporteur : M. CHEVALIER

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L.2123-12 à L.2123-16** relatifs au droit à la formation des élus municipaux,

Vu l'ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 relative à la formation des élus locaux,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local,

Considérant que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant que le conseil municipal doit délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations en matière de formation des élus et sur les crédits ouverts à ce titre,

Considérant que la formation des élus constitue une dépense obligatoire pour la commune dès lors qu'elle est en lien avec l'exercice du mandat et dispensée par un organisme agréé,

Monsieur Jean-Pierre CAMILLA RAPPELLE que conformément à l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Cet article précise par ailleurs que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Cette délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations déterminées en application de l'alinéa précédent. La délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_032-DE
Reçu le 23/04/2026

Monsieur Jean-Pierre CAMILLA INDIQUE que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Pour finir, le maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

DECIDE

Article 1 – Orientations en matière de formation des élus

Les actions de formation financées par la commune doivent être directement liées à l'exercice du mandat électif et permettre aux élus municipaux d'exercer leurs fonctions dans des conditions conformes aux exigences juridiques, financières, organisationnelles et éthiques de l'action publique locale.

Article 2 – Organismes de formation

Seules peuvent être prises en charge les formations dispensées par des **organismes agréés au titre de la formation des élus locaux**, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 – Modalités de financement

Le montant des dépenses de formation des élus est fixé à **15 % du montant total des indemnités de fonction maximales susceptibles d'être allouées aux élus municipaux**.

Ce taux est compris dans les limites prévues par l'article L.2123-14 du CGCT, soit entre **2 % et 20 %** dudit montant.

Article 4 – Inscription budgétaire

Les crédits correspondants sont inscrits chaque année au budget de la commune.

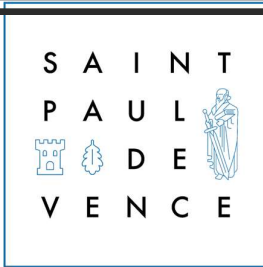
Secrétaire de séance :



*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_033

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Désignation d'un élu et d'un agent délégués auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : M. CHEVALIER

Vu la délibération N°03.04.2024_025 du **3 avril 2024** par laquelle la commune a décidé d'adhérer au **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** au bénéfice de ses agents, avec une prise d'effet en septembre 2024,

Vu les statuts du CNAS prévoyant la désignation, par chaque collectivité adhérente, d'un **élu délégué** et d'un **agent délégué**, chargés d'assurer le lien entre la collectivité et le CNAS,

Considérant le renouvellement du conseil municipal à l'issue des élections municipales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants auprès du CNAS pour la durée du nouveau mandat,

Monsieur le Maire EXPLIQUE à l'assemblée délibérante que l'action sociale a pour but d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, par exemple dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elle est aussi destinée à les aider à faire face à des situations difficiles.

Monsieur le Maire RAPPELLE que par délibération du conseil municipal N°03.04.2024_025 dans sa séance en date du 3 avril 2024, la commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à cet effet. Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Monsieur le Maire précise que les délégués désignés seront chargés :

- d'assurer le lien entre la commune, les agents et le CNAS,
- de relayer les informations relatives aux prestations et services proposés par le CNAS,
- et de représenter la collectivité et ses agents dans le cadre du fonctionnement du CNAS, conformément à ses statuts.

Il est proposé au Conseil municipal :

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_033-DE
Reçu le 23/04/2026

- **De DESIGNER** pour représenter la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité d'élue délégué, pour la durée du mandat municipal : Monsieur Frank CHEVALIER, Adjoint au Maire délégué aux ressources humaines.
- **De DESIGNER** pour représenter les agents de la collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité d'agent délégué, pour la durée du mandat municipal : Madame Jessica TOLINI, Directrice des Ressources Humaines.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

À l'unanimité

- **De DESIGNER** pour représenter la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité d'élue délégué, pour la durée du mandat municipal : Monsieur Frank CHEVALIER, Adjoint au Maire délégué aux ressources humaines.
- **De DESIGNER** pour représenter les agents de la collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité d'agent délégué, pour la durée du mandat municipal : Madame Jessica TOLINI, Directrice des Ressources Humaines.
- **D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_034-DE
Reçu le 23/04/2026

S A I N T

P A U L

D E

V E N C E

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

ALPES MARITIMES

Entre :

La commune de Saint-Paul de Vence,

Sise place de l'Hôtel de ville, BP 35, 06570 Saint-Paul de Vence

N° SIRET : 210 601 282 00010

Représentée par son Maire, M. Jean-Pierre CAMILLA, dûment habilité par délibération n° CM 2026 0320_001,

Ci-après dénommée « LA COMMUNE »

Et

L'Association des commerçants et artistes saint-paulois

Sise 18 rue grande, 06570 SAINT-PAUL DE VENCE

N° SIRET : 889 591 913

Représentée par son Président, M David ICHOU

Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article I de la convention d'objectifs et de moyens approuvée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Cette convention prévoit initialement 4 événements en 2026. Cet avenant ajoute à ce contrat une exposition de voitures anciennes et l'organisation d'un repas le dimanche 10 mai (places de Gaulle et de la mairie, Place Neuve) et la fête des

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_034-DE

Reçu le 23/04/2026

plantes aromatiques le samedi 20 juin (point de vue, placette, place de la mairie, rue du Haut Four). L'association disposera à cet effet de la mise à disposition gracieuse des lieux précités et du matériel nécessaire dans la limite des stocks disponibles.

Article 2 : clauses de la convention initiale

Toutes les autres clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent maintenues et demeurent applicables.

Fait en double exemplaire, le

Pour LA COMMUNE,

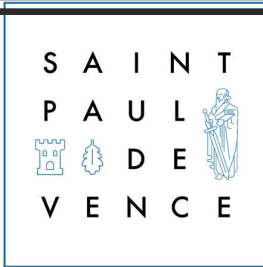
Monsieur le Maire,

M. Jean-Pierre CAMILLA

Pour L'ASSOCIATION,

Monsieur le Président,

M. David ICHOU



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_034

Objet : EVENEMENTIEL – Avenant à la convention de moyens et d'objectifs avec l'association des commerçants et artistes saint-paulois (ACASP)

Annexe : avenant

Rapporteur : Mme HARTMANN

Considérant que le projet de l'ACASP répond à l'activité économique des commerçants et artistes du village historique de Saint-Paul de Vence, une convention d'objectifs et de moyens avec cette association a été approuvée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Il convient d'en modifier l'article I afin d'y ajouter la tenue d'une exposition de véhicules anciens et d'un repas le 10 mai et d'une fête des plantes aromatiques le 20 juin 2026.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant présenté ;
- De l'autoriser à signer cet avenant ;
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **Approuve l'avenant présenté ;**
- **Autorise le Maire à signer cet avenant ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_034-DE

Reçu le 23/04/2026

Secrétaire de séance :






*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_035-DE
Reçu le 23/04/2026

S A I N T
P A U L 
  D E 
V E N C E

Avenant à la convention d'objectifs entre la commune de Saint-Paul de Vence et l'association fédérée pour le don du sang bénévole de Saint-Paul de Vence et de la Colle du 17 décembre 2025

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

ALPES MARITIMES

Entre :

La commune de Saint-Paul de Vence,

Sise place de l'Hôtel de ville, BP 35, 06570 Saint-Paul de Vence

N° SIRET : 210 601 282 00010

Représentée par son Maire, M. Jean-Pierre CAMILLA, dûment habilité par délibération n° CM 2026 0320_001,

Ci-après dénommée « LA COMMUNE »

Et

L'Association fédérée pour le don du sang bénévole de Saint-Paul de Vence et de la Colle sur Loup

Sise 1946 route des serres, 06570 SAINT-PAUL DE VENCE

N° SIREN/SIRET : 791 153 455 000 13

Représentée par son Président, M. Jean-Louis RAFFAELLI

Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION »

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article I de la convention d'objectifs et de moyens approuvée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Cette convention prévoit initialement 6 événements en 2026. Cet avenant ajoute à ce contrat la fête de l'huile qui aura lieu le samedi 23 mai 2026 à partir de 19h, place

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_035-DE
Reçu le 23/04/2026

de la mairie. L'association disposera à cet effet de la mise à disposition gracieuse
du lieu précité et du matériel nécessaire dans la limite des stocks disponibles.

Article 2 : clauses de la convention initiale

Toutes les autres clauses de la convention non modifiées par le présent avenant
restent maintenues et demeurent applicables.

Fait en double exemplaire, le

Pour LA COMMUNE,

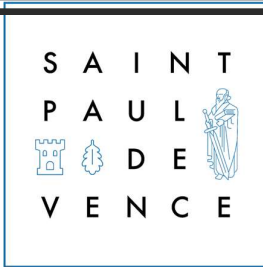
Monsieur le Maire,

M. Jean-Pierre CAMILLA

Pour L'ASSOCIATION,

Monsieur le Président,

M. Jean-Louis RAFFAELLI



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_034

Objet : EVENEMENTIEL – Avenant à la convention de moyens et d'objectifs avec l'association des commerçants et artistes saint-paulois (ACASP)

Annexe : avenant

Rapporteur : Mme HARTMANN

Considérant que le projet de l'ACASP répond à l'activité économique des commerçants et artistes du village historique de Saint-Paul de Vence, une convention d'objectifs et de moyens avec cette association a été approuvée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Il convient d'en modifier l'article I afin d'y ajouter la tenue d'une exposition de véhicules anciens et d'un repas le 10 mai et d'une fête des plantes aromatiques le 20 juin 2026.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant présenté ;
- De l'autoriser à signer cet avenant ;
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **Approuve l'avenant présenté ;**
- **Autorise le Maire à signer cet avenant ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_035-DE

Reçu le 23/04/2026

Secrétaire de séance :



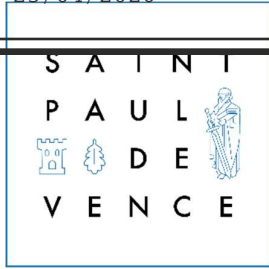
*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_036-DE
Reçu le 23/04/2026



Convention de moyens et d'objectifs tripartite entre la commune de Saint-Paul de Vence, l'association les 3 J et le cercle d'union saint-pauloise

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

ALPES MARITIMES

Entre :

La commune de Saint-Paul de Vence,

Sise place de l'Hôtel de ville, BP 35, 06570 Saint-Paul de Vence

N° SIRET : 210 601 282 00010

Représentée par son Maire, M. Jean-Pierre CAMILLA, dûment habilité par délibération n° CM 2026 0320_001,

Ci-après dénommée « LA COMMUNE »

Et

L'association « les 3 J »

Sise 1810 route de Grasse

06140 Vence

N° SIRET : 937 573 574 00012

Représentée par son Président, M. Julien Morgan

Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION »

Et

Le cercle d'union Saint- Pauloise

Sise Place de Gaulle

06570 Saint-Paul de Vence

N° SIRET : 782 636 161 00013

Représenté par son Président, M. Alain Vado

Préambule :

Place de l'hôtel de ville - 06570 Saint-Paul de Vence

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_038-DE
Reçu le 23/04/2026

Considérant le projet initié et conçu par « L'ASSOCIATION » d'organiser un tournoi de pétanque à des fins caritatives le samedi 27 juin 2026,

Considérant que le programme de cet événement est dans l'intérêt général de « LA COMMUNE » puisqu'il contribue à l'animation du village et qu'il offre un événement consacré à la pétanque réunissant célébrités et passionnés de pétanque,

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE I – OBJET

Par la présente convention, « L'ASSOCIATION » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme de ce tournoi, présenté dans l'annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE II – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

2.1 La programmation

« L'ASSOCIATION » assure la programmation de cet événement et « LA COMMUNE » se réserve le droit de demander des modifications (dates, horaires, ...) en fonction des contraintes du calendrier communal.

2.2 Le financement

L'association supporte la charge du coût de cet événement au moyen de ses fonds propres, des subventions obtenues auprès de divers organismes publics ou par des conventions de partenariats.

Constituent également des ressources propres à « L'ASSOCIATION » : les recettes des inscriptions dont elle assume seule la tarification, de buvettes, tombola et de vente des produits dérivés.

2.3 L'association

- signe tous les contrats et conventions nécessaires à l'organisation de cet événement,
- se charge de déclarer les droits d'auteur auprès des entités de perception ;
- prend à sa charge la totalité des frais de restauration des artistes, bénévoles et intervenants ;
- se charge des diverses demandes d'autorisations et déclarations liées à l'organisation d'événements dans les espaces publics (débit de boissons, accès de véhicules et stationnement intra-muros, ...)
- prend en charge le matériel nécessaire au tournoi de pétanque ;
- fournit à la police municipale la liste des personnalités au plus tard le 13 juin 2026 ;
- prend en charge tous les coûts liés à la venue des VIP.
- prend en charge le coût des agents de sécurité nécessaires au bon déroulement de la manifestation ;

AR Prefecture

006-210601282-20200922-CM20200922_036-DE
Reçu le 23/04/2026

prend en charge les frais inhérents à la régie son et lumière pour le gala qui se déroulera sur la place de la Courtine ;

- fait valider ses supports de communication auprès du service communication de la commune avant toute diffusion.
- s'engage à restituer les lieux mis à disposition en leur état initial.

ARTICLE III- OBLIGATIONS DU CERCLE DE L'UNION SAINT PAULOISE

LE CERCLE DE L'UNION SAINT PAULOISE met à disposition son savoir-faire pour préparer les différentes zones de jeux avec le soutien de l'équipe de l'euro pétanque.

LE CERCLE DE L'UNION SAINT PAULOISE offre le petit déjeuner à l'ensemble des artistes et des joueurs le samedi 27 juin sur la place de Gaulle.

LE CERCLE DE L'UNION SAINT PAULOISE met également à disposition une zone de repos pour les joueurs.

ARTICLE IV – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

« LA COMMUNE » s'engage à mettre à disposition de l'ASSOCIATION, pour le bon déroulement de la manifestation :

- La place de Gaulle et la place de la Courtine ainsi que l'alimentation aux accès électriques à titre gracieux ;
- Le clos de Tantine pour y stocker du matériel à titre gracieux ;
- Les WC de la place de la Courtine à titre gracieux ;
- L'emplacement des 2 places de taxi et des deux roues face à la place de Gaulle à titre gracieux ;
- Les équipements suivants : barnums, tables, chaises, estrade, barrières de sécurité, housse d'habillage de barrières Vauban, parquet de danse dans la limite des stocks disponibles ;
- Un dispositif de sécurité dans le village, conforme à la réglementation en vigueur,
- Des places de stationnement réservées pour les véhicules de l'équipe organisatrice et des personnalités : 2 places chemin de la Fontette et l'intégralité du parking supérieur des bus-chemin des trious;
- Un dépose minute à l'entrée de la place de Gaulle pour les 4 vans qui amènent les personnalités ;
- La mise à disposition d'un agent technique pour acheminer le matériel vers la place de la Courtine de 9h à 16h et la présence de deux agents techniques pour encadrer la manifestation de 16h à 1h le samedi 27 juin ;

Il est convenu que l'ASSOCIATION communiquera les immatriculations des véhicules quinze jours avant le lancement de l'événement.

LA COMMUNE donne l'autorisation à « L'ASSOCIATION » de procéder à la vente de produits promotionnels durant la période de ladite convention et à organiser une tombola.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_036-DE

Reçu le 23/04/2026
LA COMMUNE prend en charge également :

- la promotion post événement sur ses supports de communication : site internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, etc.

En tant que partenaire, le logo de LA COMMUNE figurera sur les outils de communication retenus par l'association (affiches, flyers, etc.)

Il est à noter qu'en cas de conditions météorologiques défavorables, l'événement ne pourra être reporté à une date ultérieure.

ARTICLE V - DISPOSITIONS FINANCIERES

« L'ASSOCIATION » prend à sa charge le coût de l'organisation de tous les événements proposés dans le cadre de la présente convention comme indiqué à l'article II 2.2.

« L'ASSOCIATION » assure l'ensemble des demandes de financements nécessaires pour son programme auprès de divers organismes publics ainsi que la mise en place des partenariats et la recherche de sponsors.

« L'ASSOCIATION » s'engage à reverser une partie de ses gains auprès de la fondation LENVAL pour les enfants malades.

ARTICLE VI- ASSURANCES

« L'ASSOCIATION » s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout dommage qu'elle causerait à autrui et doit également assurer, contre tous les risques, les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel, ainsi que le personnel placé sous son autorité.

« L'ASSOCIATION » prend les dispositions nécessaires en termes d'organisation pour assurer le bon déroulement des événements dans les espaces publics, compte-tenu des conditions de plein air.

« LA COMMUNE » prend acte que les installations et les animations seront conformes aux règlements en vigueur et ne porteront atteinte ni à la sécurité, ni à l'ordre du public, ni à l'exécution des services publics.

ARTICLE VII- DUREE, RENOUVELLEMENT ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est limitée à la réalisation de son objet : 27 et 28 juin 2026.

En cas de non-respect, par l'une des parties, de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

De même, la présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, dans tous les cas reconnus de force majeure, les parties ne pouvant prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_036-DE
Reçu le 23/04/2026

ARTICLE VIII-COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif, mais seulement après épuisement des recours amiables (conciliation, arbitrage, mise en place de solution).

Fait à Saint-Paul de Vence, le

Pour LA COMMUNE,

Monsieur le Maire,

Jean-Pierre CAMILLA

Pour LE CERCLE D'UNION SAINT-PAULOISE,

Monsieur le Président,

Alain VADO

Pour L'ASSOCIATION,

Monsieur le Président,

Julien MORGAN

Annexe I – Programme prévisionnel 2026

Place de l'hôtel de ville - 06570 Saint-Paul de Vence

AR Prefecture

Vendredi 26 juin :

006-210001202-20260422-CM20260422_036-DE
Reçu le 23/04/2026

De 9h à 16h : Livraisons de matériel au Clos de Tantine

De 10h à 18h : accueil et gestion des VIP par l'association.

14h à 16h : dépôt de matériel par l'association au Cercle d'union Saint-Pauloise.

Samedi 27 juin – place de Gaulle :

Entre 6h et 8h : marquage des zones de jeu et installations diverses, brief des équipes, par le Cercle et l'équipe de l'euro pétanque.

9h : arrivée d'un agent ST pour l'aide aux installations sur la place de Gaulle et briefing par l'association.

9h : Café d'accueil et PDJ pour les équipes offert par le Cercle.

Accueil des VIP et discours d'ouverture.

De 9h30 à 12h : tournois

12h à 14h : pause déjeuner prise en charge par l'association

De 14h à 18h : tournois

18h à 19h30 : A/R des VIP entre l'hôtel et St Paul.

Dès la fin des tournois : ouverture de la place de Gaulle au public et rangement des barrières par les bénévoles.

Samedi 27 juin – place de la Courtine :

Entre 8h et 11h : mise en place Courtine avec installation de la sono sur la scène / tables / chaises par un ST + les bénévoles selon plan.

9h : Installation traiteur

12h à 14h : pause déjeuner des VIP

19h30 à 21h : arrivée des VIP pour le dîner avec animations, musique ... : utilisation de la scène.

22h : remise des prix.

1h : fin de la soirée, coupure du son.

1h à 2h : démontage, rangement et nettoyage par les bénévoles et deux agents techniques.

Dimanche 28 juin :

Suite nettoyage et rangement Courtine par les bénévoles de l'association.

AR Prefecture

10h : arrivée des VIP dans le village ou autres lieux touristiques

Reçu le 23/04/2026

12h à 17h : brunch.

Transfert des VIP dans l'après-midi.

Lundi 29 juin :

Entre 9h et 13h : Reprise du matériel au Clos de Tantine

S A I N T
P A U L
D E
V E N C E



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°22.04.2026_036

Objet : EVENEMENTIEL – Convention de moyens et d'objectifs entre la commune et l'association « 3J »

Annexe : convention

Rapporteur : M. STACCINI

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association 3J propose un tournoi de pétanque caritatif le samedi 27 juin 2026 destiné à récolter des fonds pour la fondation Lerval.

Le partenariat entre la commune et cette association a été formalisé dans un projet de convention qui a été adressé à l'ensemble des élus.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer ce projet de convention ;
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **Autorise le Maire à signer cette convention,**
- **Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance :

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

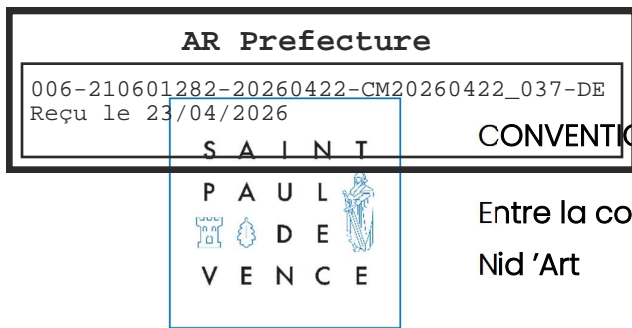
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,

Président du SIEVI,

Jean-Pierre CAMILLA



CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS

Entre la commune de Saint-Paul de Vence et l'association
Nid 'Art

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VENCE
Sise Hôtel de Ville, 06570 SAINT-PAUL de VENCE,
N° SIRET : 210 601 282 00010

Représentée par le Maire, M. Jean-Pierre CAMILLA, dûment habilité par délibération n°2026
0320_001,

Ci-après dénommée « LA COMMUNE », d'une part,

ET :

L'ASSOCIATION NID'ART,
Sise 1720 chemin du Malvan, 06570 SAINT-PAUL DE VENCE,
Représentée par son Président, M. Jean-Bernard ZINK

Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION », d'autre part,

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT le projet initié et conçu par « L'ASSOCIATION » de présenter une exposition de peintures et sculptures nommée « Nid Art » à des fins caritatives le samedi 13 juin 2026 ainsi qu'une journée chevalets le samedi 15 août ;

CONSIDÉRANT que le programme de ces événements sont dans l'intérêt général de la commune puisqu'il contribue à l'animation du village et qu'il propose de découvrir un large pan de la création artistique amateur du département ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I – OBJET

Par la présente convention, L'ASSOCIATION s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à organiser les événements suivants au cours de l'année 2026 :

- Festival d'art caritatif le samedi 13 juin, place de Gaulle

- ~~AR. Prefecture~~ Exposition Chevalets le samedi 15 août, place de la mairie

006-210601282-20260422-CM20260422_037-DE

Reçu le 23/04/2026

En cas de conditions météorologiques défavorables, ces événements seront annulés sans date de report.

ARTICLE II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'ASSOCIATION prend en charge :

- La programmation de ces événements et la sélection des artistes, étant ici rappelé que la commune a été tenue informée de cette programmation dont le détail des modalités figure à l'annexe 1 de la présente ;
- La communication et la relation aux médias ; elle assure notamment l'impression et la diffusion des supports de communication qu'elle juge utile pour le succès de ces événements ;
- Les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, des intervenants et artistes attachés aux événements prévus ;
- Les frais de restauration des bénévoles ;

L'ASSOCIATION s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout dommage qu'elle causerait à autrui.

L'ASSOCIATION prend les dispositions nécessaires en termes d'organisation pour assurer le bon déroulement des artistes exposés compte-tenu des conditions de plein air.

LA COMMUNE prend acte que les installations seront conformes aux règlements en vigueur et ne porteront atteinte ni à la sécurité, ni à l'ordre public.

ARTICLE III - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

LA COMMUNE s'engage à mettre à disposition de l'ASSOCIATION, pour le bon déroulement de la manifestation :

- La place de Gaulle et le lavoir à titre gracieux le samedi 13 juin.
- La place de la mairie à titre gracieux le samedi 15 août

Il est entendu que ces places et leurs équipements respectent toutes les normes de sécurité en vigueur. Ces places sont mises à disposition en bon état de marche et que la COMMUNE a souscrit toutes les assurances nécessaires.

- AB - Prefecture
- 006-210601287-20260423-CM2026-016-21-037-21
Reçu le 23/04/2026
- Les équipements suivants : barnums, tables, chaises, 1 podium 2x2, pupitre, grilles d'exposition dans la limite des stocks disponibles pour l'événement du 13 juin

- Des places de stationnement réservées pour les véhicules de l'équipe organisatrice : 5 places chemin de la Fontette pour l'événement du 13 juin

Il est convenu que l'ASSOCIATION communiquera les immatriculations des véhicules quinze jours avant le lancement de l'événement.

- Un dispositif de sécurité dans le village, conforme à la réglementation en vigueur, sera déployé
- La gratuité du stationnement le samedi 13 juin 2026
- La mise à disposition d'un agent municipal le samedi 13 juin 2026

LA COMMUNE prend en charge :

- la promotion de ces événements sur ses supports de communication : site internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, etc.

En tant que partenaire, le logo de LA COMMUNE figurera sur les outils de communication retenus par l'association (affiches, flyers, etc.)

ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'ASSOCIATION prend à sa charge le coût de la production de tous les événements organisés à cette occasion.

L'ASSOCIATION assure l'ensemble des demandes de financements nécessaires à la tenue de ces événements auprès d'éventuels partenaires et sponsors.

LA COMMUNE octroie à L'ASSOCIATION une subvention correspondant aux prestations à réaliser dans le cadre de la présente convention soit 300€ (trois cents euros). Le versement se fera par mandat administratif sur le compte de L'ASSOCIATION.

ARTICLE V – DURÉE

La présente convention se limite à la durée de son objet soit le samedi 13 juin 2026 et le samedi 15 août 2026.

ARTICLE VI – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une des parties, de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

De même, la présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, dans tous les cas reconnus de force majeure, les parties ne pouvant prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_037-DE
Reçu le 23/04/2026

ARTICLE VII - COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Nice, mais seulement après épuisement des recours amiables (conciliation, arbitrage, mise en place de solutions).

Fait en deux exemplaires, à Saint-Paul de Vence, le 2026.

Pour LA COMMUNE,
M. Jean-Pierre CAMILLA

Pour L'ASSOCIATION,
M Jean-Bernard ZINK

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_057-15
Reçu le 23/04/2026

ANNEXE I : PROGRAMME PRÉVISIONNEL

FESTIVAL D'ART CARITATIF « ART NID ART »

SAMEDI 13 JUIN 2026

Entrée libre

8h : Arrivée des exposants pour installation des stands

10h : Ouverture de l'exposition de peintres et sculpteurs en présence de 40
artistes

17h : Tombola

18h : Apéritif offert par l'association Nid'Art

19h : DÉSINSTALLATION

EXPOSITION CHEVALETS

Samedi 15 août 2026

Entrée libre

Place de la Mairie

S A I N T
P A U L
D E
V E N C E



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°22.04.2026_037

Objet : CULTURE – Convention de moyens et d'objectifs entre la commune et l'association Nid'Art

Annexe : convention

Rapporteur : Mme HARTMANN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Nid Art poursuit son objectif de réunir et d'aider les artistes peintres amateurs de la région et d'organiser des manifestations culturelles caritatives.

Le partenariat entre la commune et cette association pour l'année 2026 a été formalisé dans un projet de convention qui a été adressé à l'ensemble des élus.

Le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **Autorise le Maire à signer ce projet de convention ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Secrétaire de séance :

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

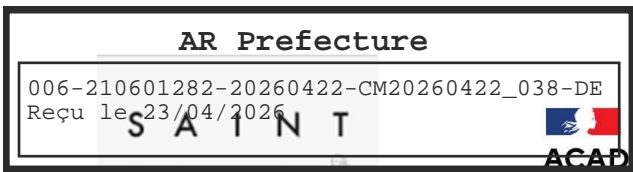


Le Maire de Saint-Paul de Vence,

vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,

Président du SIEVI,

Jean-Pierre CAMILLA



Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Rencontres des Chorales départementales DSDEN
Ecoles élémentaires de
Saint-Paul-de-Vence et la Gaude »,
Édition 2026

Entre la Ville de SAINT-PAUL-DE-VENCE, la Direction des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes Maritimes
et l'Office Central de la Coopération à l'École 06

ENTRE :

La commune de Saint-Paul-de-Vence, dont le siège est situé Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre CAMILLA, dûment habilité aux fins présentes par délibération n° du Conseil Municipal du

Ci-après dénommée « La Ville » d'une part

ET

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes, dont le siège social est cité 53, Avenue Cap de Croix 06 100 NICE, dûment représenté par Monsieur Laurent LE MERCIER, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Alpes-Maritimes

Ci-après dénommée « la DSDEN »

ET

L'Association Départementale des Alpes-Maritimes de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE 06), définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 23, rue Jean Canavèse 06 100 NICE, N° SIRET 480 627 892 000 15 dûment représentée par le Président Monsieur Robert CHERBETDJIAN,

Ci-après dénommée « OCCE 06 » d'autre part

006-210601282-20260422-CM20260422_038-DE

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

La Ville et la DSDEN organisent les « Rencontres annuelles des chorales départementales DSDEN » des écoles élémentaires de SAINT-PAUL-DE-VENCE et LA GAUDE, pour l'année 2026. L'OCCE 06, qui fédère les classes-coopératives scolaires des écoles, apporte son concours pour la réussite de cet événement en sa qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Les « Chorales départementales DSDEN des écoles élémentaires de SAINT-PAUL-DE-VENCE et LA GAUDE » réunissent les élèves du CP au CM2 dans le cadre d'un spectacle décliné sur deux jours.

L'édition 2026 est programmée le lundi 29 et mardi 30 juin 2026 à l'auditorium de la Médiathèque, sis 317 Route des Serres, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE, dont le temps d'occupation de la salle comprendra :

- L'arrivée des musiciens à partir de 8h30 avec deux répétitions de 9h30 à 11h et de 14h30 à 16h et deux représentations de 18h30 à 19h30 et de 20h30 à 21h30 et le départ des musiciens à 22h30 le 29 juin
- L'arrivée des musiciens à partir de 13h30 avec une répétition de 14h30 à 16h et une représentation de 19h30 à 20h30 et le départ des musiciens à 21h30 le 30 juin.

Chaque regroupement comptera 100 enfants maximum.

300 enfants prendront ainsi part à ces spectacles de chant ayant pour thème « Balade musicale ».

Il est attendu quelque 800 personnes à l'auditorium de la Médiathèque sur chaque soirée. Pour des raisons de sécurité, seuls les responsables légaux des élèves participant à la chorale et/ou les personnes désignées expressément par ces derniers, sont autorisés à y assister (sur invitation nominative).

Les mesures liées aux contraintes du dispositif Vigipirate en vigueur au moment de l'événement seront mises en œuvre.

Afin de préparer l'événement, la présente convention propose une collaboration entre la Ville et la DSDEN qui porte le projet avec son partenaire institutionnel associé à l'opération : l'OCCE 06.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités des obligations et contributions de chacune des parties pour l'organisation des « Rencontres annuelles des chorales départementales DSDEN des écoles élémentaires de la ville de Saint-Paul-de-Vence et La Gaude » le 29 et 30 juin 2026. La Ville de Saint-Paul-de-Vence et la DSDEN des Alpes-Maritimes assurent la co-responsabilité d'organisateur des manifestations.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE SAINT-PAUL-DE-VENCE

La Ville sous sa responsabilité :

- Met à disposition l'auditorium de la Médiathèque avec kit lumière et sonorisation à titre gracieux deux journées le 29 et 30 juin 2026
- Assure un passage dynamique de la police municipale aux abords de la Médiathèque

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA DSDEN

- Sous l'autorité de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la mission Musique (IEN / CPD) conçoit les programmes des chants interprétés par les élèves et délivre une information pédagogique à destination des enseignants autour du programme musical (élaboration des supports pédagogiques et informatifs, écrits comme numériques, diffusion des documents pédagogiques à l'ensemble des classes participantes). Elle (mission Musique) informe les enseignants et les responsables légaux des modalités d'organisation retenues pour la manifestation et les consignes particulières relatives à l'invitation des responsables légaux et l'accueil des classes (élèves) sur le site.

La DSDEN, sous sa responsabilité :

- Assure la nécessaire coordination de l'organisation des rencontres, concertée avec les services de la Ville et le concours de l'équipe de circonscription,
- Conçoit et conduit la programmation et le déroulé des répétitions de groupe en amont de la manifestation sur le site.
- Classe les rencontres dans le cadre de sorties scolaires de type 2 (sorties scolaires facultatives sans nuitée (cf. la Circulaire du 13-6-2023 - MENJ - DGESCO C2-3. et annexe).
- Invite les directeurs qui les autorisent à déclarer sur ESTEREL les sorties obligatoires pour répétitions sur le temps scolaire et les sorties facultatives pour les représentations hors temps scolaire.

L'équipe de circonscription et les enseignants des classes concernées organisent l'accueil et le regroupement sur site des élèves qui y sont conduits par et sous la responsabilité de leurs responsables légaux selon les conditions exceptionnelles précisées dans le Guide EDUSCOL relatif à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré, le passage des classes sur scène, la reprise en charge des élèves par les personnes autorisées à la fin des concerts.

- L'équipe de circonscription, associant des membres volontaires (conseillers pédagogiques, PEMF, directeurs des écoles, collaborateurs occasionnels des coopératives scolaires), assurera le contrôle des invitations personnalisées à l'entrée en salle lors des deux représentations.
- Les écoles imprimeront et délivreront les invitations et les programmes pour les familles.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET CONCOURS DE L'OCCE 06

- En qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public, l'OCCE et ses sections locales interviennent en appui aux activités d'enseignement, produisent ou participent

006-210601282-20260422-CM20260422_038-DE
Reçu aux activités

aux activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire, contribuent au développement de la recherche pédagogique et à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté Educative (cf. JORF 13/11/922).

- Les coopératives scolaires affiliées à l'OCCE, sections locales de l'association départementale, bénéficient du soutien de l'OCCE 06 en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable (circ.MEN-BOEN du 31 juillet 2008).

L'OCCE sous sa responsabilité :

- Contribue à l'élaboration et à la diffusion des supports informatifs, écrits comme numériques, en concertation avec la DSDEN dans une logique promotionnelle,
- Contribue à la diffusion de documents pédagogiques élaborés par la DSDEN (site internet OCCE),
- Propose les ressources pédagogiques visant à doter les classes des outils permettant l'élaboration et la gestion de leurs projets en matière d'éducation musicale et de chant choral,
- Informe les écoles affiliées des modalités de la couverture assurantielle de la participation des classes (élèves/accompagnateurs) aux manifestations organisées par la Ville et la DSDEN : garanties dommages subis ou causés par un participant assuré, suivant les garanties du contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE 06 pour les activités des coopératives ainsi que pour les sorties scolaires organisées par les écoles au profit des élèves.

La Ville de Saint-Paul-de-Vence et la DSDEN des Alpes-Maritimes assurent pour leur part la co-responsabilité d'organiseurs des manifestations (cf Art.1)

Article 5 : VALORISATION DU PARTENARIAT ET COMMUNICATION

La Ville, la DSDEN et l'OCCE 06 valoriseront ce partenariat dans leurs publications écrites ou numériques respectives, ainsi que dans les supports d'information consacrés aux « Chorales Départementales DSDEN des écoles élémentaires ». Les logos respectifs des partenaires signataires de la convention seront apposés sur tous supports, outils de communication et invitations. La communication en direction des médias sera assurée par la Ville en lien avec la DSDEN et l'OCCE 06 dans le respect du droit à l'image de l'ensemble des participants aux chorales.

Pour la Ville de Saint-Paul-de-Vence

Le Maire

Jean-Pierre CAMILLA

Pour la Direction des Services Départementaux

De l'Education Nationale des Alpes-Maritimes

L'Inspecteur d'Académie,

Directeur Académique des

Services de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes

Laurent LE MERCIER

AR Prefecture

5

006-210601282-20260422-CM20260422_038-DE

Pour l'Association Départementale des Alpes-Maritimes de l'Office Central de La Coopération à l'école

Le Président

Robert CHERBETDJIAN



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_038

Objet : ENFANCE JEUNESSE – Convention de partenariat dans le cadre des « rencontres des chorales départementales »

Annexe : convention

Rapporteur : Mme CAUVIN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Saint-Paul-de-Vence en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et l'Office Central de la Coopération à l'École 06 (OCCE 06) organisent un spectacle de chant les 29 et 30 juin 2026 avec la participation des écoles élémentaires de Saint-Paul-de-Vence et de la Gaude.

300 enfants participeront à ces spectacles avec 2 représentations à 18h30 et 20h30 le 29 juin et une représentation à 19h30 le 30 juin.

Le partenariat entre la commune, la DSDEN et l'OCCE 06, a été formalisé dans un projet de convention qui a été adressé à l'ensemble des élus.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer ce projet de convention ;
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **Autorise le Maire à signer cette convention,**
- **Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_038-DE
Reçu le 23/04/2026

Secrétaire de séance :



*Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture

006-210001202-20260422-CM20260422_039-DE
Reçu le 23/04/2026



**MILLIONS
D'Amis**

reconnue d'utilité publique

Convention 2026 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

ENTRE:

La Fondation 30 Millions d'Amis

6 Rue Sedaine

CS 11146

75544 Paris Cedex 11

Représentée par son Délégué Général, Monsieur Régis Bohn

D'UNE PART,

ET

La commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE

Place de la Mairie

06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE

Représentée par son Maire, Monsieur CAMILLA Jean Pierre

Ci-après définies "les parties"

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT:

TITRE I - EXPOSÉ

La commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrave le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

TITRE II - CONVENTION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

1.1 - La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée. La présente convention concerne uniquement les chats libres sauvages âgés de +6 mois qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification.

La présente convention n'est pas applicable aux chats sociables adoptables ou aux chats/chatons pouvant être sociabilisés.

1.2 - Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats libres sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE.

1.3 - Cette convention détermine :

- L'expression des besoins de la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE conformément au questionnaire 2026
- Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et de puces électroniques par la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

2.1 - Obligations de la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE et de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.1.1 - Le budget global est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire préalablement rempli et validé. La Fondation 30 Millions d'Amis s'engage à une prise en charge totale des frais des stérilisations et des puces électroniques, des montants maximums suivants :

- 100€ pour les mâles ;
- 120€ pour les femelles ;
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes ;
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies ;

2.1.2 - En remplissant le questionnaire, référence : **CM2026-03521**, la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE a indiqué une estimation de **20 chats pour 2026**. Le budget en conséquence sera de **2 200 €**.

AR Prefecture
006-210601282-20260422-CM20260422_039-DE
Reçu le 23/04/2026

Cependant si, en cours d'année, la commune utilise l'intégralité du budget octroyé, elle pourra faire une seule demande d'ajout exceptionnel pour terminer l'année. La validation de cette demande se fera en fonction du budget de la Fondation 30 Millions d'Amis.

2.1.3 - Les frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention, seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis au(x) vétérinaire(s) librement choisi(s) par la commune.

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître :

- Le code postal et le nom de la commune ;
- La date et la nature de l'acte pratiqué ;
- Le numéro de puce électronique effectué. Sur I-CAD, dans la case « Nom d'usage » de l'animal, après le nom du chat, rajouter le nom de la mairie et son code postal.

Sans numéro de puce électronique, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront donc pas réglées.

Si les montants pratiqués par le praticien sont supérieurs aux montants indiqués dans la présente convention, le surplus sera facturé - à part - directement par le(s) vétérinaire(s) à la mairie. Nous vous conseillons donc de vous rapprocher au plus tôt de vos vétérinaires pour obtenir des devis.

La Fondation ne réglera pas les stérilisations et identifications effectuées avant la date de commencement de la présente convention. (cf. Titre III)

2.1.4 - Seules les modalités établies à l'article 2 de la présente convention font foi, à l'exclusion de toute(s) autre(s) dispositions(s). Le non-respect de l'une ou plusieurs de ces modalités entraînera de facto la non prise en charge des factures et/ou la résiliation de la présente convention.

2.1.5 - Pour des raisons comptables, le budget devra impérativement être utilisé dans sa globalité au plus tard le 31 décembre de l'année conventionnée. Passé ce délai, le budget ne pourra pas être reporté et sera réputé perdu.

2.2 - Obligations de la commune de SAINT-PAUL-DE-VENTE.

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_039-DE
Reçu le 23/04/2026

2.2.1 - Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, le maire, par arrêté, fera capturer les chats libres non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Il fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. De même, comme prévu par l'article L.211-27 du Code Rural, le nourrissage de ces populations est autorisé sur les lieux de leur capture.

2.2.2 - Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats libres sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la commune de SAINT-PAUL-DE-VENTE en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

2.2.3 - Lorsqu'un chat est trappé, la commune de SAINT-PAUL-DE-VENTE s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.

ANOTER : Un chat déjà stérilisé/castré ou identifié ne sera PAS pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis ; il sera réputé appartenant à un particulier.

2.2.4 - Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés ; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.

2.2.5 - Les chats capturés et identifiés par la commune de SAINT-PAUL-DE-VENTE et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.

2.2.6 - Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la commune de SAINT-PAUL-DE-VENTE.

2.2.7 - Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

2.3 - Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis.

2.3.1 - L'identification des chats par puce électronique se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis - 6 rue Sedaine - 75011 PARIS », enregistrée sur I-CAD en tant que professionnel sous le numéro de SIRET 325 215 085 00029.

2.3.2 - La Fondation 30 Millions d'Amis ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification. Si un chat sauvage identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires d'urgence, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la commune de SAINT-PAUL-DE-VENTE et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Les frais pouvant être exceptionnellement pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis doivent obligatoirement et cumulativement :

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_039-DE

Reçu le 23/04/2026

- Être des frais d'urgence
- Concerner des chats déjà identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis
- Avoir fait l'objet d'un devis détaillé et validé par la Fondation 30 Millions d'Amis

Les frais qui concernent les chats amenés pour stérilisation et identification et qui nécessitent des soins, ne seront en aucun cas pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis. Ces chats doivent être amenés à la fourrière, comme le prévoit la loi.

Le devis détaillé devra être établi directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître le numéro d'identification du chat concerné, le nom de la commune concernée et devra être adressé à l'adresse mail suivante : direction.chu@30millionsdamis.fr

Aucun frais ne sera pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis, en l'absence de validation au préalable par ses services.

ARTICLE 3 - GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC

3.1 - La gestion, le suivi sanitaire (voir article 2.3.2) et les conditions de garde des populations félines visées à l'article L.211-27 du code Rural et de la pêche maritime seront placés sous la responsabilité de la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE.

3.2 - La commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE s'engage, après la mise en place d'une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

3.3 - La commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats libres – notamment en apposant en mairie l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat – et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

3.4 - D'après les expériences déjà conduites, il est vivement conseillé de dédier un endroit avec abris aux populations de chats libres stérilisées et identifiées.

TITRE III : VALIDITE ET DUREE DE LA CONVENTION

Article 1 :

La présente convention doit être retournée signée par la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE, à la Fondation 30 Millions d'Amis, dans un délai maximum de trois (3) mois après sa date de création.

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties et au plus tôt au 1er Janvier 2026.

Article 2:

AR Prefecture

006-210601282-20260422-CM20260422_039-DE
Reçu le 29/03/2026

La présente convention n'est PAS reconduite tacitement. Toute demande de nouvelle convention pour l'année suivante devra être faite au plus tôt au mois de décembre de l'année en cours et devra obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite adressée par la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE à la Fondation 30 Millions d'Amis.

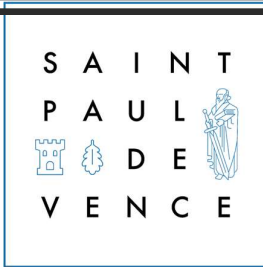
Fait à Paris, le 30/03/2026

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis

Régis Bohn, Délégué Général

Pour la commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE

Monsieur CAMILLA Jean Pierre, Maire



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_039

Objet : Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Annexe : convention

Vu l'article L2011-27 du Code Rural, selon lequel le chat libre est défini comme « chat non identifié, n'ayant ni propriétaire, ni détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune ».

Considérant la multiplication des chats errants sur la commune ;

Considérant que la reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation, des nuisances et un risque de propagation de maladies ;

Considérant que la stérilisation et l'identification sont aujourd'hui les moyens les plus efficaces de limiter, sans lui nuire, la population féline,

Afin de remédier à ce problème dans les meilleurs délais et le plus efficacement possible, la Commune de Saint-Paul de Vence souhaite mener, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, une campagne de stérilisation de la population féline errante sur son territoire communal.

Le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis annexée ;
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AR Prefecture

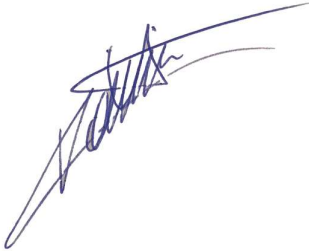
006-210601282-20260422-CM20260422_039-DE
Reçu **A l'unanimité** 26

- **AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis annexée ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

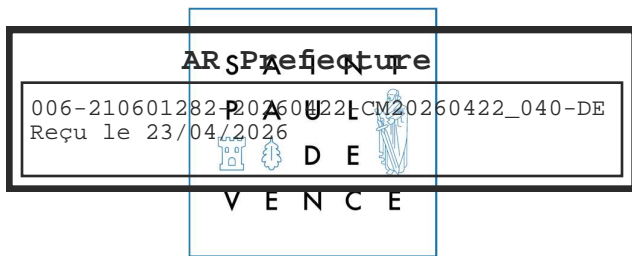
Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





Saint-Paul de Vence, le 12/03/2026

ANNONCE DE VENTE DE LUMINAIRES

(Diffusion institutionnelle – autres communes / EPCI / réseaux de collectivités)

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DE-VENCE

Cession de luminaires – vente à collectivités

La commune de **Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes)** propose à la vente des **luminaires neufs**, actuellement stockés et non utilisés, devenus sans objet pour ses besoins.

◆ Description des biens

- Trois palettes de luminaires neufs de marque ECOLED (480 luminaires), Référence STREETLO ECLAIRAGE PUBLIC 100W, Modèle STREETLO ECLAIRAGE PUBLIC 100W (ECOLED) Couleur : RAL 6009, température = 2200K. Degré de protection de l'ensemble optique fermé (IP) = 66 ; Efficacité lumineuse = 120 lumens/WATT ; ULR = 3% ; Durée de vie = 50000 heures ;
- Matériel jamais installé
- Stockage en bon état

◆ Modalités de cession

- Biens appartenant au **domaine privé communal**
- Cession amiable
- Vente prioritairement destinée aux **collectivités territoriales ou établissements publics**
- Prix fixé **conformément à la valeur du marché**

◆ Intérêt

Ces luminaires peuvent convenir à :

- des projets d'éclairage public,
- des équipements communaux,
- ou des opérations de rénovation ou d'aménagement.

◆ Contact

Les collectivités intéressées sont invitées à se manifester auprès de la Maire



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_040

Objet : Cession de luminaires appartenant au domaine privé communal

Annexe : annonce

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a acquis trois palettes de luminaires LED, par l'intermédiaire d'une entreprise faisant office de courtier auprès des instances européennes. Celles-ci subventionnent en totalité l'achat des luminaires et versent la subvention directement au courtier. La commune acquiert donc les luminaires gratuitement.

Il s'avère que le matériel commandé par la commune n'est pas celui qui a été livré. Après signalement au courtier, un nouveau matériel a été livré à la commune, mais qui ne correspond toujours pas à notre besoin. C'est ce matériel que la commune souhaite céder à une collectivité qui en a besoin.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Saint-Paul-de-Vence est propriétaire de plusieurs lots de luminaires, réceptionnés et stockés sous forme de trois palettes ;

Considérant que ces luminaires, bien que neufs, ne correspondent plus aux besoins techniques et fonctionnels de la commune ;

Considérant que ces biens meubles ne sont affectés ni à un service public, ni incorporés à un ouvrage public, et relèvent dès lors du domaine privé communal ;

Considérant que ces luminaires ont été financés dans le cadre d'un dispositif de subvention européenne versée directement au fournisseur, sans remise en cause du transfert de propriété à la commune ;

Considérant l'intérêt pour la commune de céder ces luminaires devenus inutiles, notamment à d'autres collectivités susceptibles d'en avoir l'usage ;

AR Prefecture

Considérant que la cession sera réalisée à un prix conforme à la valeur du marché, excluant toute libéralité ou vente à vil prix ;

006-210601282-20260422-CM20260422_040-DE
Reçu le 23/04/2026

Considérant que la commune n'a souscrit aucun engagement direct au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), la valorisation de ces certificats ayant été opérée par un intermédiaire privé ;

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de :

- **CONSTATER** que les luminaires concernés relèvent du domaine privé communal ;
- **DÉCIDER** le principe de leur cession ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la vente des trois palettes de luminaires, par voie de cession amiable, notamment au profit d'autres collectivités territoriales ;
- **PRÉCISER** que la cession interviendra à un prix conforme à la valeur vénale des biens, dûment justifié ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession et à émettre les titres de recettes correspondants ;
- **DIRE** que les recettes seront inscrites au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

À l'unanimité

- **CONSTATE** que les luminaires concernés relèvent du domaine privé communal ;
- **DÉCIDE** le principe de leur cession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente des trois palettes de luminaires, par voie de cession amiable, notamment au profit d'autres collectivités territoriales ;
- **PRÉCISE** que la cession interviendra à un prix conforme à la valeur vénale des biens, dûment justifié ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession et à émettre les titres de recettes correspondants ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA

